



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), **le JEUDI 15 DECEMBRE 2022**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2022.

1. ~~PATRIMOINES~~ — Reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et réhabilitation de l'îlot « du Vieux Dinan » — ~~Présentation de l'Avant-projet sommaire~~ **REPORT**
2. FINANCES – Budget général et budgets annexes - Ouverture anticipée des crédits en investissement
3. FINANCES – MARCHES PUBLICS – Autorisation de passer des marchés avant le vote du budget de l'année 2023
4. POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville DINAN AGGLOMERATION 2015 - 2022 – Evaluation
5. FINANCEMENTS EXTERNES – VEHICULE « ALLER VERS » – Demande de subvention à la Région Bretagne « Bien Vivre en Bretagne »
6. CULTURE – Adhésion à l'association Art Contemporain en Bretagne
7. ATTRACTIVITE – Aérodrome – Projet de centrale photovoltaïque au sol – Mesures de compensation environnementale
8. AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente des maisons situées rue des Vergers parcelles cadastrées section AI numéros 929, 930, 932, 933 et 934
9. AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente de l'immeuble cadastré section AH n°126 (capitainerie du port) situé 17 rue du quai à Dinan à M et Mme Raoult
10. AFFAIRES IMMOBILIERES – Servitude – Énedis/Commune de Dinan – Installation d'une ligne électrique souterraine – parcelles cadastrées AH 185 et 187
11. DINAN AGGLOMERATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets – Année 2021

12. RESSOURCES HUMAINES – Ajustement du tableau des effectifs
13. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,
Le 8 décembre 2022,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Ajout de deux affaires le 13 décembre :

1. DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Validation de l'urgence d'une délibération :
FINANCES – Décision modificative
2. FINANCES - Budget général et budgets annexes – Décision modificative n°3



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le jeudi 15 décembre 2022, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 8 décembre 2022.

<p>PATRIMOINES – Reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et réhabilitation de l'îlot « du Vieux Dinan » – Présentation de l'Avant projet sommaire REPORT</p>	Reporté
0. DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Validation de l'urgence d'une délibération : FINANCES – Décision modificative	0. Approuvée
1. AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente des maisons situées rue des Vergers parcelles cadastrées section AI numéros 929, 930, 932, 933 et 934	1. Approuvée
2. AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente de l'immeuble cadastré section AH n°126 (capitainerie du port) situé 17 rue du quai à Dinan à M et Mme Raoult	2. Approuvée
3. AFFAIRES IMMOBILIERES – Servitude – Énedis/Commune de Dinan – Installation d'une ligne électrique souterraine – parcelles cadastrées AH 185 et 187	3. Approuvée
4. FINANCES – Budget général et budgets annexes - Ouverture anticipée des crédits en investissement	4. Approuvée
5. FINANCES – MARCHES PUBLICS – Autorisation de passer des marchés avant le vote du budget de l'année 2023	5. Approuvée
6. FINANCES - Budget général et budgets annexes – Décision modificative n°3	6. Approuvée
7. POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville DINAN AGGLOMERATION 2015 - 2022 – Evaluation	7. Approuvée
8. FINANCEMENTS EXTERNES – VEHICULE « ALLER VERS » – Demande de subvention à la Région Bretagne « Bien Vivre en Bretagne »	8. Approuvée
9. CULTURE – Adhésion à l'association Art Contemporain en Bretagne	9. Approuvée
10. ATTRACTIVITE – Aérodrome – Projet de centrale photovoltaïque au sol – Mesures de compensation environnementale	10. Approuvée
11. DINAN AGGLOMERATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets – Année 2021	11. Approuvée

12. RESSOURCES HUMAINES – Ajustement du tableau des effectifs	12. Approuvée
13. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal	13. Approuvée

Affiché le 16/12/2022

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre

Sur convocation en date du 8 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, Charles HOUZE, Patrick CRENAULT, Michel FORGET, Soilihi ABOUDOU, Didier DERU (retard, arrivé pour l'affaire n°2), Odile MIEL-GIRESSE (retard, arrivée pour l'affaire 4), David BRUNET (à partir de l'affaire n°4).

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie PATRY), Joris SANSON-COTINIAUX (pouvoir à Michel FORGET), Maxime SACHET (pouvoir à Olivier BOBIGEAT), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Gérard de MELLON (excusé sans pouvoir), David BRUNET (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT jusque l'affaire n°3), Didier DERU (retard, arrivé pour l'affaire n°2), Odile MIEL-GIRESSE (retard, arrivée pour l'affaire n°4).

VOTANTS : 32

SECRETAIRE : Anne-Sophie GUILLEMOT

Anne-Sophie GUILLEMOT fait l'appel. Le quorum est atteint.

Didier LECHIEN

Quelques points avant de commencer à examiner l'ordre du jour.

Tout d'abord comme vous l'avez appris, nous avons eu un nouvel incendie dans le parking de l'hôtel de ville. Nous n'avons pas encore réparé complètement les dégâts du premier incendie qu'un deuxième incendie est intervenu. L'enquête est en cours. Les dégâts sont moins importants que pour le premier parce que cette fois-ci on est au milieu du rez-de-chaussée. Nous ne sommes pas contre un mur et si tout se passe bien, on devrait pouvoir rouvrir le parking au stationnement le lundi 26 décembre pour cet étage. Bien évidemment il restera des travaux à entreprendre au mois de janvier, c'est à dire le nettoyage notamment de remise en peinture. On pourrait ouvrir sous réserve, je me tourne vers les services, que tout est ok au niveau du SSI et sous réserve bien évidemment que l'on ait toutes les autorisations pour le faire. Donc pour compenser le déficit en stationnement nous avons ouvert, ce que nous faisons exceptionnellement, la promenade des Petits Fossés. En regrettant une nouvelle fois cet événement qui, bien évidemment, perturbe fortement le fonctionnement de nos parkings, le fonctionnement du stationnement et qui est révélateur aussi je dirais quelque part de dysfonctionnements dans notre société. Mais je vous

tiendrai bien évidemment au courant de l'évolution de l'enquête qui, comme je vous le disais, est en cours. Voilà pour ce point d'information sur l'incendie du parking de l'Hôtel de Ville.

Je laisserai la parole à la fin de notre séance à Michel Forget qui souhaite nous dire quelque chose, pour qui, comme vous l'avez appris, c'est le dernier Conseil Municipal après une longue carrière d'élu.

Je vous propose que nous passions à l'examen de l'ordre du jour, encore que nous n'avons toujours pas d'adjoint aux finances. Ça va être difficile. Pardon, oui d'abord il y a l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal 17 novembre 2022. Est-ce que cela appelle des observations de votre part ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus, il est donc adopté.

AFFAIRE REPORTEE - PATRIMOINES – Reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et réhabilitation de l'îlot « du Vieux-Dinan » – Présentation de l'Avant-projet sommaire

Rapporteur : Didier LECHIEN

Didier LECHIEN

L'affaire numéro 1 sur la reconstruction de l'immeuble de la Mère Pourcel et la présentation de l'avant-projet sommaire. Cette affaire est retirée tout simplement parce que nous n'avons reçu que tardivement le montant estimatif des travaux, or, cela demande un examen approfondi de la part des services et une présentation en comité de pilotage ainsi que nous nous y étions engagés. C'est la raison pour laquelle cette affaire est reportée.

AFFAIRE N°0 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Validation de l'urgence d'une délibération - FINANCES – Décision modificative

Rapporteur : Didier LECHIEN

Vous avez reçu par mail une demande pour prendre une délibération en urgence sous forme de décision modificative. Il faut que vous acceptiez que nous prenions cette délibération tout simplement parce que nous avons reçu tardivement des factures du centre de gestion concernant le personnel, c'est la raison pour laquelle il nous faut inscrire des crédits supplémentaires avant le 31 décembre. C'est pour cela que je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, de pouvoir prendre cette délibération en urgence. Donc c'est l'affaire 0.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération, sur cette autorisation de prendre une délibération en urgence ? Vous l'avez reçu par mail, donc on répond aux conditions du Code Général des Collectivités Territoriales avec un jour franc. Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ? Je n'en vois pas donc je considère qu'elle est adoptée.

Monsieur Déru n'est toujours pas dans les parages ? Très bien bon, on va passer aux affaires suivantes.

On va commencer par les affaires d'urbanisme à ce moment-là. Monsieur Touminet.

AFFAIRE N°1 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente des maisons situées rue des Vergers parcelles cadastrées section AI numéros 929, 930, 932, 933 et 934

Rapporteur : Jacques TOUMINET

La Ville de Dinan est propriétaire de quatre maisons jumelles (R+1) situées entre les n°31 et 39 de la rue des Vergers à Dinan. Ces constructions, dans un état vétuste, datant de 1958, correspondent aux parcelles cadastrées AI 929, 930, 932, 933, 934. L'ensemble de ces parcelles représente une surface de 525 m² et est situé en zone urbaine (UBd) au PLUi.

Le bailleur social Néotoa a sollicité la Ville pour la cession de ces habitations en vue de mener un projet immobilier d'habitat collectif à cet endroit. Le programme immobilier dénommé « *Le clos fleuri* » prévoit la construction de 29 logements sous forme d'opération mixte à savoir 21 logements en prêt social location-accession (PSLA) et 8 logements en prêt locatif social (PSL).

En terme de calendrier, les maisons devraient être démolies au 2^{ème} semestre 2023 et la construction des immeubles débiterait début de l'année 2024.

Entre ces parcelles, se trouve une parcelle privée déjà vendue (AI 931). A la demande du notaire, il est nécessaire de scinder cette vente en deux séries de parcelles.

Un accord a été trouvé entre la ville et Néotoa pour un prix de cession à 300 000 € « net vendeur » se répartissant de la manière suivante :

- Parcelles AI 929 et 930 : 100 000 €
- Parcelles AI 932, 933, 984 : 200 000 €

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 23 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Aménagements du 6 décembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. de céder à Néotoa, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait :
 - les parcelles cadastrées section AI n°929, 930 au prix de 100 000 € ;
 - les parcelles cadastrées section AI 932, 933, 934 au prix de 200 000 € ;
2. d'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

Jacques TOUMINET

On va commencer par l'affaire numéro 8 de la convocation, affaire purement effectivement immobilière. Ce sont des bâtiments que tout le monde connaît, je suppose, rue des Vergers, des bâtiments qui datent de 1958, qui appartiennent à la Ville. Cette opération est une opération que je considère extrêmement intéressante parce qu'elle recouvre tous les objectifs de la Ville. C'est du logement vacant maintenant donc c'est une façon de le faire évoluer, c'est un emplacement qui est extraordinaire parce qu'à proximité du rempart, on est tout près du rempart. C'est de la densification en cœur de ville, pour les habitants ce sera un confort évidemment d'avoir des appartements de qualité avec des critères énergétiques aussi très intéressants. Donc c'est finalement une belle opération pour tout le monde et pour la Ville puisque il est proposé de vendre ces cinq, alors quand je dis 5 c'est une précision qu'il faut apporter dans la rédaction de la délibération. On était parti sur cinq mais dans les cinq que vous voyez à l'écran, il y a déjà une maison qui a été vendue par un propriétaire, une dame a quitté ce logement, ça a été vendu. Si bien que la délibération concerne deux lots, les deux premiers. Les deux seconds, vous avez 929 et 930 et ensuite 932 c'est une volonté du notaire, pour clarification, pour qu'on n'assimile pas les 5 appartements dans la même surface. Alors qu'il y en a déjà un qui a été vendu. Voilà tout ça avec un prix qui serait de 100 000 € plus les 200 000 € c'est-à-dire 300 000 €. Ce projet-là serait confié à Néotoa. Il vous est proposé de céder les parcelles cadastrées telles que je viens de vous les

exposer 929, 930 et ensuite 932 33 34 pour le prix de 300 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les actes se rapportant à cette affaire.

Didier LECHIEN (maire)

Là aussi vous avez une petite modification par rapport à la délibération qui vous avait été initialement envoyée puisque le notaire a demandé que l'on fasse deux lots dans la mesure où la maison qui est au milieu avait déjà été vendue précédemment à un propriétaire privé. Donc c'est une négociation qui est en cours, qui est terminée d'ailleurs, entre ce propriétaire, les ayants droits de ce propriétaire privé, et le bailleur social Néotoa, qui achète le tout.

Donc ça c'est la première chose. La deuxième chose qu'on peut dire, c'est qu'il restait un locataire dans un logement de la Ville. Cette personne a bien évidemment été relogée par Néotoa donc actuellement toutes les maisons sont vides. Ce sont des bâtisses vieillissantes qui vont nous permettre de construire un immeuble dans l'esprit de celui qui a été bâti par Dinan Habitat à l'époque, rue Louis Andlauer, et d'avoir à la fois un mix entre du locatif social et de l'accession sociale à la propriété.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ? Ce sont des habitants supplémentaires, c'est de la réhabilitation du quartier donc je pense que c'est un beau projet pour la ville avec un calendrier finalement qui est plutôt intéressant puisque cet ensemble nouveau devrait être livré, si j'ai bien entendu, en 2024.

Des questions sur ce projet ? Non, on est tous d'accord, très bien donc il en est ainsi décidé.

Affaire suivante, Olivier Bobigeat pour la capitainerie.

AFFAIRE N°2 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente de l'immeuble cadastré section AH n°126 (capitainerie du port) situé 17 rue du quai à Dinan à M et Mme Raoult

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Propriété de la Ville de Dinan depuis 1974, l'immeuble à Colombages du XV^{ème} siècle situé au 17, Rue du Quai (parcelle AH 126) abrite la capitainerie du port. Il représente une superficie de 450 m² se répartissant sur trois niveaux. A l'arrière de l'immeuble, se trouve un espace vert d'une surface de 220 m² environ. Cet immeuble n'est pas classé au titre des monuments historiques. Il présente cependant un réel intérêt patrimonial.

C'est une structure qui n'apparaît, à l'évidence, plus adaptée à l'accueil des visiteurs du port. Les études menées pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment au titre de la réglementation sur la sécurité incendie ont évalué que le coût des travaux seraient très élevés, même avec une rénovation à minima.

En conséquence, il a été décidé de mettre en vente la capitainerie par agence immobilière au prix de 500 000 € « net vendeur ». Le bâtiment a rapidement suscité beaucoup d'intérêt auprès de potentiels acquéreurs. Une offre correspondant au prix fixé avait été retenue par une délibération du 31 mai 2022. Cependant, l'acquéreur a finalement renoncé à cet achat. Depuis, M. Raoult et Mme Lopin, qui s'étaient déjà intéressés à l'immeuble en formulant deux offres non retenues par la ville, se sont de nouveau manifestés en présentant une nouvelle proposition d'acquisition à 428 650 €.

Ils souhaitent y faire leur résidence principale aux étages et installer une cellule commerciale au rez-de-chaussée.

Cet immeuble faisant partie du domaine public communal, il convient de préciser que selon l'article L 3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques « *un bien relevant du domaine public peut faire l'objet d'une promesse de vente (...) dès lors que la désaffectation du bien concerné est décidée par l'autorité administrative compétente et que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation permettant le*

déclassement ne prene effet que dans un délai fixé par la promesse ». C'est dans le cadre de ces dispositions légales que va s'inscrire la cession de ce bâtiment.

Matériellement, la désaffectation de la capitainerie du domaine public d'ici sa vente effective va entraîner :

- L'acquisition (location ou achat) d'un bâtiment modulaire provisoire pour y mettre les équipements sanitaires nécessaires aux plaisanciers (WC, douches et laverie)
- Le transfert du bureau d'accueil du port dans un des kiosques du quai du port.
- Le déplacement du matériel du port dans le chalet se trouvant sur la parcelle cadastrée section AH n°97 (à l'extrémité de la Rue du Quai côté Taden)
- Le déménagement de l'association de modélisme dans de nouveaux locaux dont le lieu reste à déterminer.

*

**

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 20 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Transitions Ecologiques et Aménagement du 6 décembre 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. De décider la désaffectation de la capitainerie cadastrée section AH n°126 qui ne prendra effet qu'à l'issue du déplacement du service du port, à une date à préciser dans la promesse de vente ;
2. D'autoriser M. le Maire à fixer les délais de désaffectation du bâtiment du domaine public dans le cadre de la promesse de vente sous conditions suspensives à intervenir entre la ville et M. Raoult et Mme Lopin ;
3. D'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente, en vue de céder l'immeuble cadastré section AH n°126, 17, Rue du Quai à Dinan à M. Raoult et Mme Lopin, ou à toutes autres personnes morales ou physiques qui s'y substitueraient, au prix de 428 650 € « net vendeur » sous les conditions suspensives de la désaffectation effective du bien immobilier et de son déclassement et sous les autres conditions suspensives d'usage d'une promesse de vente d'immeuble, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
4. D'autoriser M. le Maire à engager la procédure de déclassement de l'immeuble.

Il est précisé que le conseil municipal sera saisi ultérieurement sur cette affaire pour délibérer en vue :

1. *De constater la désaffectation effective de la capitainerie du port de Dinan et d'en approuver son déclassement formel du domaine public ;*
2. *D'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente de ce bien immobilier, les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.*

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Olivier BOBIGEAT

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit donc de la vente de l'immeuble de la capitainerie. Pour faire un très rapide historique c'est un immeuble qui avait été acheté par la Ville en 1974 à une époque où on achetait des biens en déshérence pour les préserver dans le temps et les préserver de rénovation qui aurait pu être non conformes avec l'aspect patrimonial de la ville. Il représente une surface de 450 m², il est utilisé à titre de capitainerie depuis longtemps, maintenant il s'avère qu'il est inadapté à ce type d'usage puisqu'il est inchauffable, il nécessite une rénovation extrêmement coûteuse, il est trop important pour l'usage que l'on en fait et il avait été décidé par la Ville de le mettre en vente à un prix de 500 000 € net vendeurs. Nous avons trouvé un acheteur à ce prix qui s'est désisté au moment de la signature suite à l'évaluation des travaux de rénovation qu'il trouvait trop importants. Donc nous étions repartis à zéro dans la vente. Par contre un autre acheteur, qui avait fait une première, puis une deuxième proposition qui avait été refusée par la Ville, puisque trop peu importante, a refait une dernière proposition à 428 650 € exactement. Cette proposition je vous propose de l'accepter, eu égard à l'importance des travaux de rénovation du bâtiment, au contexte actuel du marché du bâtiment qui est un petit peu en baisse, au fait que la Ville a besoin de se séparer de ce bâtiment pour deux raisons : d'abord parce qu'il ne convient pas tellement à l'usage et ensuite parce que ce bâtiment a un intérêt patrimonial et qu'un privé le rénovera et lui donnera le lustre qu'il mérite. Nous avons fait une étude dendrochronologie sur les bois de la façade. Elle a sans doute été remaniée de nombreuses fois mais les bois sont datés quand même entre 1430 et 1470, ce qui prouve l'intérêt de ce bâtiment emblématique du port.

Donc il vous est proposé de le vendre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente pour 428 650 €.

Il faut, avant l'acquisition, désaffecter le bâtiment qui est à usage de capitainerie et le déclasser donc on ne peut pas dans un premier temps avoir une délibération qui donne l'autorisation au maire de signer un acte définitif. Il faudra revenir devant le conseil une fois le bâtiment désaffecté puis déclassé pour pouvoir donner l'autorisation de la vente définitive. Néanmoins, le déclassement va imposer que le bureau du port soit transféré et que l'usage du bâtiment change.

Nous allons transférer le bureau du port dans le petit kiosque qui se trouve juste en face, qui permettra d'avoir quelque chose de plus confortable pour l'agent du port. Parce qu'actuellement il est dans des conditions de travail qui ne sont pas évidentes puisqu'il fait une température quasi identique à l'intérieur à celle que l'on trouve à l'extérieur. Et nous allons transférer le matériel du port dans le chalet que nous avons racheté il y a deux, trois ans suite au départ de la société The Boat. Il est à l'étude actuellement de poser un bâtiment modulaire transitoire pour pouvoir transférer les douches et les sanitaires du port.

Donc je vous demande l'autorisation de désaffecter la capitainerie, de déclasser le bâtiment, et de donner la possibilité à Monsieur le Maire de signer une promesse de vente. Merci.

Didier LECHIEN (maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas donc il en est ainsi décidé. Je vous remercie. On va terminer les affaires immobilières pour laisser Monsieur Déru s'installer avant de rapporter les affaires financières.

Donc on a une affaire sur une servitude entre Énedis et la ville de Dinan pour l'installation d'une ligne électrique souterraine. C'est Yannick Hellio qui rapporte cette affaire.

**AFFAIRE N°3 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Servitude - Énedis/Commune de Dinan -
Installation d'une ligne électrique souterraine – parcelles cadastrées AH 185 et 187**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Énedis a installé une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées AH n°185 et 187 se situant dans le secteur de l'Échapt entre le lotissement de la Vallée des Moines et l'allée de la Ferme des Granges.

Un droit de passage est nécessaire pour faire passer cette ligne afin d'assurer l'alimentation en courant électrique et la distribution publique d'électricité.

Les droits de servitudes consentis à Énedis lui permettront d'établir à demeure sur une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine, sur une longueur totale 6,50 mètres, ainsi que ses accessoires.

Une convention de servitudes a été signée, le 3 mars 2022, entre Énedis et la commune de Dinan.

A la demande et aux frais exclusifs d'Énedis, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

*

**

Suite à la réunion de la Commission Transition Écologique & Aménagements du 6 décembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver les dispositions relatives à la convention de servitudes pour le passage de la ligne électrique sur les parcelles cadastrées section AH n°185 et 187.
2. D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document lié.

Yannick HELLIO présente l'affaire.

Yannick HELLIO

Merci Monsieur le Maire. Donc une affaire comme on a l'habitude d'en passer ici régulièrement. Donc là on est plus sur une régularisation qu'autre chose. Les travaux sont déjà réalisés. C'est une installation d'une ligne entre l'Échapt et le lotissement de la Vallée des Moines et l'allée de la Ferme aux Granges. Ce qui vous est proposé c'est d'approuver les dispositions relatives à la convention de servitude pour le passage de la ligne électrique sur les parcelles AH185 à 187 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les documents liés.

Didier LECHIEN (maire)

Merci, des questions ? Non très bien merci. Des oppositions, des abstentions ?

Il en est ainsi décidé, je vous remercie.

Je propose que nous revenions cette fois-ci à l'ordre du jour et au déroulé tel qu'il était prévu. Je vais laisser la parole à Didier Déru pour rapporter les affaires financières.

On a d'abord une affaire concernant l'ouverture anticipée des crédits en investissement. Didier, si tu es prêt.

AFFAIRE N°4 - FINANCES – Budget général et budgets annexes - Ouverture anticipée des crédits en investissement

Rapporteur : Didier DERU

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2022.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, sur le budget principal, il vous est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement de la Ville dans les limites, par opérations, précisées ci-après.

N°	Opération votée	Budget 2022 (BP + BS + DM + RAR)	Ouverture par anticipation proposée pour 2023
101	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	334 716,46 €	83 679 €
102	MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	18 000,00 €	4 500 €
103	MATÉRIELS TECHNIQUES DES SERVICES	203 288,66 €	50 822 €
104	PARC AUTOMOBILE	60 000,00 €	15 000 €
106	INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 600,00 €	1 650 €
107	AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS URBAINS	385 108,33 €	96 277 €

109	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	60 000,00 €	15 000 €
11	PRG ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE	76 777,27 €	19 194 €
13	CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	7 000,00 €	1 750 €
31	DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS	46 618,40 €	11 655 €
32	FONDS INTERVENTIONS CENTRE VILLE	40 009,00 €	10 002 €
50	ENTRETIEN RESTAURATION BAT CULTUELS	76 605,32 €	19 151 €
56	ENTRETIEN RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES	279 069,80 €	69 767 €
64	OBJETS MOBILIERES	15 994,00 €	3 999 €
82	REFECTION TOTALE DE VOIRIE URBAINE	1 044 500,13 €	261 125 €
83	PRG ECLAIRAGE PUBLIC	124 702,55 €	31 176 €
84	PROMENADES, ESPACES NAT. DEPLACEMENT.	73 792,00 €	18 448 €
85	PRG BATIMENTS	779 691,50 €	194 923 €
92	PROGRAMME DE VIDEOPROTECTION	12 300,00 €	3 075 €

De la même manière, les crédits d'investissement doivent être ouverts pour les budgets annexes suivants :

Budget PARKINGS DE L'HOTEL DE VILLE ET DU CENTRE HISTORIQUE

Chapitre	Budget 2022	Ouverture par anticipation proposée pour 2023
20 immobilisations incorporelles	67 655.00 €	16 913.75 €
21 immobilisations corporelles	21 790.00 €	5 447.50 €
23 immobilisations en cours	157 725.00 €	39 431.25 €

Budget PORT DE PLAISANCE

Chapitre	Budget 2022	Ouverture par anticipation proposée pour 2023
20 immobilisations incorporelles	6 000.00 €	1 500.00 €
21 immobilisations corporelles	44 254.45 €	11 063.61 €

Budget CAMPING

Chapitre	Budget 2022	Ouverture par anticipation proposée pour 2023
21 immobilisations corporelles	6 000.00 €	1 500.00 €
23 immobilisations en cours	57 245.57 €	14 311.39 €

Il est précisé enfin que les dépenses d'investissement engagées et non liquidées en N-1 sont inscrites sur un état des restes à réaliser, signé par l'exécutif et transmis en trésorerie, pour permettre le mandatement des factures, dès le 1^{er} janvier de l'année N.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 5 décembre 2022,

Considérant le vote du budget primitif 2023 au premier trimestre 2023 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2023, selon la ventilation présentée ci-dessus.

Didier DERU présente les affaires 4 et 5 à la suite.

Didier DERU

Merci, désolé de mon retard. En fait ces affaires, on va les distinguer mais pour autant c'est la même philosophie qui appelle ces affaires. Comme vous le savez, le rythme budgétaire fait qu'on votera le budget normalement courant mars et qu'au 31 décembre, l'exercice budgétaire 2022 s'arrête. Pour autant ce n'est pas parce que ça s'arrête qu'il faut que les services ne puissent continuer. Il faut qu'il y ait un certain nombre d'engagements qui puissent continuer à être pris. Donc comme l'année dernière, on prend une délibération. Pour permettre de continuer à recouvrer les recettes et limiter, enfin de mandater les dépenses dans la section de fonctionnement, dans la limite des sommes inscrites au budget de l'année précédente. Et s'agissant de la section d'investissement, on est limité puisque si on ne prenait pas cette délibération, on ne pourrait que rembourser les échéances d'emprunt et mettre en paiement les dépenses engagées dans le cadre des programmes ACP. Donc il convient de pouvoir permettre la réalisation des dépenses d'investissement sur, notamment, des coups qui peuvent être partis et c'est pour ça qu'on demande en fait de procéder à des engagements de dépenses dans la limite de 25 %, on peut regarder que ça arrive au 31 mars. Voilà simplement pour permettre de pouvoir fonctionner dès le 1er janvier.

AFFAIRE N°5 - FINANCES – MARCHES PUBLICS - Autorisation de passer des marchés avant le vote du budget de l'année 2023

Rapporteur : Didier DERU

Par délibération du 26 mai 2020, le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le budget de l'année 2023 sera présenté au Conseil municipal, lors de la réunion de mars 2023. Or, des procédures de consultation ont été lancées, et vont probablement aboutir avant mars. De même, il est nécessaire de permettre le lancement d'autres procédures qui ne pourraient être différées.

Ainsi, la consultation pour l'étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur de la Fontaine des eaux est actuellement en cours. Le marché

devrait néanmoins pouvoir être attribué et signé avant la fin de l'année. Les crédits sont inscrits à l'opération 107.

Par ailleurs, la première procédure de consultation pour la construction de la Maison de santé a été déclarée sans suite. Néanmoins, il faut prévoir la possibilité de relancer le projet, après de nouvelles études de l'architecte qui viendront modifier le cahier des charges et suite à la ré-estimation de l'opération. Les crédits sont prévus à l'opération 201986.

Le marché pour la location et l'entretien de vêtements de travail va également pouvoir être lancé, en groupement avec Dinan Agglomération. Les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget de fonctionnement.

*

* *

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 5 décembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés pour les opérations citées ci-dessus.
2. De prévoir les crédits annuels et pluriannuels au prochain budget primitif de la Ville.

Didier DERU

Je rapporte la deuxième affaire et comme ça on pourra voter séparément mais globalement. Il s'agit aussi de permettre au maire qui a donc une délibération pour prendre toute décision concernant la préparation et le règlement des marchés, de pouvoir régulariser un certain nombre de marchés. Il y en a deux notamment l'étude préopérationnelle sur la Fontaine des Eaux et la consultation de la maison de santé. Voilà, ce sont des opérations qui permettent de fonctionner dans l'attente du vote du BP 2023. Ces affaires ont été présentées à la commission des finances.

Didier LECHIEN (maire)

Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux affaires notamment sur la deuxième concernant l'autorisation de passer des marchés avant le vote du budget ? Non, cela a déjà été vu en commission donc très bien. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé sur ces deux affaires.

Peut-être que tu peux rapporter la décision modificative un peu exceptionnelle ?

AFFAIRE N°6 – FINANCES - Budget général et budgets annexes – Décision modificative n°3

Rapporteur : Didier DERU

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DM 3 Budget Principal									
Dépenses de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)									
Sens	Chap	Nature	BP	BS	DM1	DM2	DM3	Montants consolidés	
	012	64111	4 613 000 €			38 700 €	28 000 €	4 679 700 €	Masse salariale
Dépenses	67	67441		250 000 €		-29 700 €	-28 000 €	192 300 €	Subventions exceptionnelles aux budgets annexes
						Total DM	0 €		
Recettes de Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)									
Sens	Chap	Nature	BP	BS	DM1	DM2	DM3	Montants consolidés	
Recettes							Pas d'écriture		
						Total DM	0 €		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 mars 2022, approuvant le budget primitif 2022,
Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mai 2022, approuvant le budget supplémentaire 2022,

Vu les détails figurant dans les tableaux ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 30 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. ABOUDOU, S. CORBES, J. SANSON-COTINIAUX) d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal comme précisé ci-dessus.

Didier DERU présente l'affaire.

Didier DERU

Oui. L'affaire du passage en commission fait une très bonne transition puisque cette affaire n'a pas été passée en commission. C'est rare mais ça existe. Moi j'ai été effectivement informé aussi excessivement tardivement là-dessus. Il y a eu des régularisations émanant notamment de l'État sur des prestations extérieures et des prestations sociales qui sont arrivées de façon je dirais un peu inattendue et de façon évidemment non récurrente. Si bien que globalement on s'est aperçu qu'il y avait quand même un léger petit sujet puisque les recommandations qu'on a faites c'est d'ajuster vraiment très précisément les dépenses. Et il y avait un sujet sur les dépenses de

personnel donc c'est pour ça qu' on avait potentiellement anticipé d'avoir une nouvelle DM. On en avait pas mais c'est pour ça que ce n'est pas passé en commission. Mais la seule possibilité pour avoir le montant nécessaire pour faire le train de paye c'est de passer une DM à hauteur de 28 000 € concernant la masse salariale, donc en 012, qui se compense comme on avait pu le voir lors de la dernière DM dite DM2 que nous avons votée, par la notion de subvention exceptionnelle au budget annexe qui ne seront pas mobilisés complètement tel qu'on l'avait envisagé dans le BP. Donc c'est une écriture purement technique, il n'y a pas d'augmentation au niveau des budgets, ça se compense mais il faut faire passer une somme de 28 000 € au 012 pour réaliser le train de paye.

Didier LECHIEN (maire)

Merci. Des questions ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? 4 abstentions, il en est ainsi décidé. Affaire suivante.

AFFAIRE N° 7 - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville DINAN AGGLOMERATION 2015 / 2022

– Evaluation et prorogation

Rapporteur : Lydie PATRY

En février 2014, la loi Lamy (nouvelle loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine) mettait en œuvre une réforme du cadre de la Politique de la Ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficultés. La Politique de la Ville cherche à fédérer l'ensemble des partenaires afin d'inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de Ville qui sont pilotés à l'échelle intercommunale. Ces contrats reposent sur 3 piliers : le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie.

L'INSEE définit un quartier prioritaire selon plusieurs critères : un espace urbain continu, une population minimum de 1 000 habitants et le revenu moyen par habitant. En juin 2014, les services de l'Etat ont informé la Ville de Dinan qu'une partie du quartier de la Fontaine des Eaux réunissait ces critères et était, par conséquent, éligible au contrat de Ville.

Le contrat de Ville de Dinan Agglomération

Le Contrat de Ville de Dinan Agglomération concerne le quartier La Fontaine des Eaux « Bretonnière, l'Ecuyer, les Essarts ». Il a été ratifié le 2 juillet 2015 pour une durée de 5 ans (2015-2020) et prorogé sur les années 2021 et 2022 puis 2023. Les partenaires pour sa mise en œuvre sont les suivants : Dinan Communauté (désormais Dinan Agglomération), la Ville de Dinan, l'Etat, la Région, le Département, l'ARS, la CAF, l'Education Nationale, la Caisse des Dépôts, Dinan Habitat (désormais Néotoa).

La Ville de Dinan, en collaboration avec les signataires, a réalisé une évaluation à mi-parcours de ce Contrat de Ville, courant 2018, puis un bilan final en juillet 2022.

Cette évaluation a permis de définir les nouveaux enjeux notamment sur la géographie prioritaire à venir.

Pour Dinan, la plus-value du Contrat de Ville est notable concernant le renforcement du partenariat local, l'innovation des actions, la médiation et l'accès aux droits par le biais du poste d'adulte relais, la mobilisation des habitants via le Conseil Citoyen.

Pour rappel, le quartier la Fontaine des Eaux n'est pas éligible au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). L'engagement de la Ville de Dinan s'est donc illustré, au cours de ces 7 années, par l'implication forte des services municipaux : entretien, hygiène, travaux, aménagements urbains, comme en témoignent les habitants consultés, en avril 2022 lors de l'évaluation finale.

Malgré ces améliorations, la conjoncture sociale reste difficile, le taux de pauvreté est important plus sur ce quartier que sur le reste de la ville, malgré une forte baisse enregistrée de 2018 à 2019 :

- 2014 = 45,9 %*
- 2018 = 49 %*
- 2019 = 46,9 % *

**Source Pôle cohésion sociale - Service hébergement, logement, inclusion sociale et protection des personnes, Direction Régionale Economie, Emploi, Travail et Solidarités –DREETS Bretagne*

La situation est identique pour les quartiers prioritaires des Côtes d’Armor entre 2014 et 2019.

Les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore tous mesurables, une grande vigilance est portée envers les publics les plus fragilisés : les enfants, les femmes, les personnes âgées.

L’évaluation finale du Contrat de Ville (Cf. bilan en annexe) porte un regard double : tout d’abord sur l’outil « Contrat de Ville », sa pertinence, son efficience, sa cohérence et les préconisations identifiées pour l’avenir ; puis dans un second temps sur l’impact de sa mise en œuvre.

Organisation du suivi et de l’animation du Contrat de Ville

Depuis 2015, l’animation de la compétence communautaire « Politique de la Ville » est déléguée à la Ville de Dinan par Dinan Agglomération. Deux postes d’adultes-relais (1,8 ETP) sont cofinancés par l’Etat (68 %), Dinan Agglomération (16 %) et la Ville de Dinan (16 %).

Les missions des adultes-relais sont de développer de la médiation au cœur du quartier prioritaire entre les institutions, les associations locales, le Conseil Citoyen et les habitants.

La prorogation du contrat de Ville sur l’année 2023 induira une poursuite du financement des postes d’adultes-relais identique à celui de 2022, à savoir :

Coût annuel prévisionnel des adultes-relais – 1,8 etp – année 2023	
Etat	34 000 € (68 %)
Ville de Dinan	8 000 € (16 %)
Dinan Agglomération	8 000 € (16 %)
Total	50 000 €

*

* *

Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d’orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine, créant les contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine prévoyant les nouveaux contrats de Ville, dite loi LAMY,

Vu l’article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences obligatoires transférées aux communautés d’agglomération, notamment le point I, 4° « *En matière de politique de la Ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de Ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d’insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d’actions définis dans le contrat de Ville* »,

Vu les dispositions du Contrat de Ville de Dinan Agglomération signé le 2 juillet 2015,

Vu la délibération de Dinan Agglomération n° CA-2020-110 en date du 16 novembre 2020 autorisant le Président, ou son représentant, à signer le protocole renforcé prolongeant le Contrat de Ville sur les années 2021-2022,

Considérant que l'article 30 de la loi de 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a été modifié suite à l'adoption de la loi de finances 2022 et que par *dérogation au troisième alinéa du I de l'article 6, les contrats de Ville signés à la date d'entrée en vigueur de la présente loi produisent leurs effets jusqu'au 31 décembre 2023.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. De prendre acte de l'évaluation finale du Contrat de Ville 2015 – 2022.
2. De valider le principe de la prorogation du Contrat de Ville sur l'année 2023.
3. D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette prorogation.

Lydie PATRY présente l'affaire.

Lydie PATRY

Une évaluation du Contrat de Ville avait été effectuée déjà en 2018 à mi-parcours. Le contrat de ville arrive à terme fin 2023 donc l'État a demandé un bilan afin de mesurer le résultat du contrat de ville, sa pertinence et ses impacts, et de s'en servir aussi comme outil pour la suite. Pour rappel, lors du mandat 2008-2014, la ville se mobilisait déjà pour agir en faveur des élèves du quartier de la Fontaine des Eaux, pour répondre aux difficultés éducatives constatées sur le quartier. En septembre 2008 la ville avec l'État avait contracté un programme de réussite éducative. En février 2014, une nouvelle loi, la loi Lamy, a modifié la programmation de la ville et de la cohésion sociale et a mis en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville en 2015. Dinan Communauté a eu un de ces quartiers éligibles, le quartier de la Fontaine des Eaux. Après un travail de repérage avec les élus locaux et les services de l'État, le périmètre du quartier de la politique de la ville a été affiné, il comprenait alors la cité l'Ecuyer avec 323 logements, la cité Bretonnière avec 342 logements, Les Essarts avec 40 logements et 15 autres logements soit au total 720 logements et 1 400 habitants. Le revenu médian du quartier de la Fontaine des Eaux était de 8 300 euros. Le revenu maximum pour intégrer la politique de la ville de 11 600 €.

Le contrat de ville s'appuyait sur trois piliers : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale le cadre de vie. Le 2 juillet 2015, la signature du contrat ville avec les 10 partenaires : la ville de Dinan, Dinan Communauté devenue Dinan Agglomération en 2017, l'État, l'Éducation Nationale, Dinan Habitat devenu Néotoa en 2020, la CAF, l'ARS, le Département, la Région et la Caisse des Dépôts. Le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi. Il permet de favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de la ville par différents moyens : création du Conseil Citoyen en mars 2015 renouvelé deux fois. Il est composé d'habitants, d'associations, et d'acteurs locaux. Le Conseil Citoyen se rencontre tous les mois pour échanger par rapport à la vie du quartier, les évolutions, les actions, les questions, faire remonter la vie du quartier. Le Conseil Citoyen a organisé plusieurs animations comme la galette des rois, les pique-nique avec la rencontre des Conseils Citoyens des Côtes-d'Armor en 2017, le PSC1 pour les habitants, le rendez-vous des voisins, papote avec les parents. Il accompagne aussi des actions comme le GEM, Un pas en Avant, les jardins Graines enFolie. Les prochaines actions seront l'installation d'un barbecue cité Bretonnière et son inauguration. Le Conseil Citoyen a aussi fait des formations comme la prise de parole en public, les acteurs de la politique de la ville, lutter contre la discrimination, etc. Il en ressort auprès des représentants des habitants une satisfaction. Une douzaine d'habitants est restée impliquée durant les sept années.

Un deuxième point fort du contrat ville c'est le poste d'adulte relais. En fait c'est un poste clé, la ville a recruté 5 adultes relais. Leur rôle est d'aller vers les gens, d'accueillir, d'écouter et de créer le lien social. Ils animent aussi le Conseil Citoyen et renforcent la vie associative. Sur les cinq adultes relais, 3 sont sortis en CDI, un projet professionnel différent et le dernier est toujours en poste.

En ce qui concerne le bilan, on peut noter que le taux de pauvreté a augmenté depuis 2014. Cela est dû à différents facteurs dont, entre autres, le taux de vacances qui a diminué et là il est noté quand même que le taux a diminué en 2019. Il ressort du bilan que la crise sanitaire a amplifié la fragilité d'une partie des habitants avec des décrochages scolaires, de l'isolement. Le contrat de ville c'est aussi 32 porteurs d'actions, 109 actions financées.

Tous les ans un appel à projet est fait pour améliorer la vie des habitants. Différentes actions ont été faites, comme le petit Montmartre, le cinéma en plein air, la fête de la musique, une sortie au Futuroscope, du roller avec la Beaumanoir et de nombreuses autres actions. Le bailleur bénéficie d'un abattement de la TFPB lorsqu'il est situé en QPV, en contrepartie il s'engage à renforcer la qualité des services en améliorant la vie des habitants. Ça peut se faire avec le renforcement de la présence de proximité, des passages supplémentaires au niveau de l'entretien des parties communes, des spectacles, des travaux pour améliorer le cadre de vie, des animations telles que le spectacle de fin d'année où il y avait eu aussi une soirée au cabaret. On tenait à vous montrer aussi quelques activités, quelques actions qui ont lieu sur le quartier par exemple en 2019 : Cités Demain a créé un verger. Ce sont des associations qui l'entretiennent. On a eu aussi la Tanière de la Louve qui a proposé un atelier d'écriture de slam et cela se terminera avec un clip avec des images du quartier. On a eu des journées UFOLEP et rugby de Dinan avec une journée découverte avec des sports nouveaux, de l'inclusion. On a la déambulation des bigoudènes qui avait été financée et encadrée par Néotoa. En fait c'était à la sortie du confinement et comme les gens ne pouvaient pas descendre à l'extérieur la déambulation permettait de voir le spectacle directement des balcons. On a aussi Théâtre en Rance qui avait travaillé avec l'école de la Ruche et qui a proposé un spectacle sur les violences intrafamiliales. Ça avait été proposé en fin d'année scolaire donc c'est aussi le contrat de ville. C'est aussi un investissement au niveau de l'éducation. Je vais laisser Brigitte nous expliquer.

Brigitte BALAY

Merci Lydie. Oui alors, je vais parler du programme de réussite éducative en matière d'éducation au niveau de l'école de la Ruche. Alors, sur le plan projet éducatif et culturel donc le dispositif Orchestre à l'École date de 2008. Mais on l'a fait évoluer et donc c'est devenu le Chœur et Orchestre à l'École en partenariat bien évidemment avec l'Éducation Nationale et l'école de musique intercommunale. On cible les élèves de CM1 et de CM2 et la chorale et la pratique d'un instrument de musique permet à ses enfants de se donner en concert en spectacle au niveau de l'école mais également hors de l'école dans le quartier, quand c'est possible, et également en ville lors d'événements du style la Fête de la musique et en fin d'année scolaire quand on joue ensemble et chante ensemble devant le théâtre des Jacobins.

Il y a eu aussi les colos apprenantes jusqu'en 2021. C'est en collaboration avec l'école, l'Éducation Nationale et la ville donc une semaine l'été, l'école le matin c'est un temps éducatif encadré par les enseignants et l'après-midi un temps éducatif encadré par les animateurs. Donc cela contribue effectivement à rapprocher le travail de l'école différemment et également cela contribue à autonomiser les enfants, comment bien se séparer des parents, comment construire des jeux. Donc c'est bien un des objectifs de la réussite éducative : les Coups de Pouce vous les connaissez, ce sont des ateliers, il y en a trois de proposés. Bien sûr à la Ruche en grande section c'est la lecture, et CE1 ce sont les maths, on apprend en s'amusant. On associe également les parents qui les accompagnent souvent et qui viennent construire avec eux donc qui participent au jeu et à l'apprentissage. C'est la deuxième année nous avons adhéré au dispositif, je vous l'ai déjà présenté donc il est utilisé en fait en atelier de renforcement scolaire les mercredis. Ça touche à peu près 25 enfants et c'est un outil pour aider les enfants à entrer dans la lecture. Au départ c'était un système à dispositif qui était conçu pour les enfants dysorthographiques, dyslexiques etc. Et on a vu que ça marchait très bien également pour les enfants allophones notamment.

Nous avons bien sûr signé des partenariats avec des associations culturelles et sportives diverses et variées notamment la Compagnie La Capsule qui a travaillé avec la Ruche pendant plusieurs mois. Ils ont ciblé les CE2 et les CM2 avec les enseignants pour participer et travailler sur une pièce de théâtre qui s'appelait Les Lunatiques. Il y a une représentation au sein du quartier qui a eu beaucoup de succès, les parents sont venus nombreux regarder leurs enfants jouer et on a continué l'aventure en novembre dernier parce que ces enfants ont été invités au théâtre des Jacobins pour voir les comédiens jouer à leur tour la pièce.

La bibliothèque municipale bien entendu est un bon partenaire qui répond à toutes nos sollicitations et qui vient jusqu'aux quartiers avec la « bibliothèque hors les murs ». On s'est associé à l'association Culture Partagée autour du thème du tissu qui a été un véritable lien entre l'école, le quartier et la ville. Et il y a bien sûr des activités avec des partenaires sportifs. Je parlerai de la Beaumanoir avec le rollerKid : c'est sur les temps scolaires, ils viennent et ciblent les CP jusqu'au CM2, il y a la gymnastique avec la Dinannaise qui touche plus les CE1 et les CE2 et hors le temps scolaire, il y a le rugby au cœur du quartier le samedi. La ville a également renforcé les postes d'ATSEM en attribuant justement un poste supplémentaire à l'année, donc la Ruche à trois postes et demi d'ATSEM pour justement accompagner les enseignants dans les différentes activités et les sorties.

Dans le domaine santé et hygiène, ça fait trois ans que nous avons mis en place dans cette école, un fruit frais à la récré le matin, dans l'objectif du soutien à la parentalité et que nous allons d'ailleurs accentuer avec un rendez-vous mensuel au petit déjeuner avec les parents.

C'est un lien également qui me permet de parler un peu des perspectives et des actions à venir, et le désir d'accompagner les parents les plus fragiles aussi en permettant à ces parents d'être associés à des projets etc. D'ailleurs, les enseignants ont fait deux portes ouvertes, ils font des expositions en allant avoir le travail des enfants et la dernière était très intéressante c'était sur la laïcité avec un acte symbolique, la présence d'un arbre que nous allons planter l'année prochaine dans la cour.

Nous avons remis en place également les instants cafés, instants précieux puisque de manière informelle on peut entendre les demandes des parents, les langues se délient autour d'un café et d'une madeleine et donc on entend leurs demandes, leurs besoins, leurs manques et c'est comme ça qu'on a pu lister quand même quelques thèmes comme justement le sommeil, le problème des écrans, entre autres. Voilà nous réfléchissons avec l'Éducation Nationale à comment mettre en œuvre ses ateliers justement pour accompagner les parents. Nous avons travaillé lors d'un premier rendez-vous avec la PMI, donc des professionnels de l'enfance et services sociaux, afin d'avoir leur œil d'expert, pour avoir une approche globale et juste des problématiques que nous rencontrons dans cette école. La CAF doit également venir grossir les rangs. Et pendant les vacances il va y avoir une expérimentation du dispositif « mission devoirs faits », c'est-à-dire que pendant deux après-midis seront conviés des parents volontaires et leurs enfants pour pouvoir les accompagner, voire un petit peu comment on peut s'organiser pour accompagner leurs enfants à faire leurs devoirs.

Ça c'est en expérimentation. Autrement nous continuerons à accompagner les enfants qui sont en souffrance avec la collaboration bien sûr des enseignants qui les ont repérés, et après la crise de Covid ça ne s'est pas éteint. Comme ça nous accompagnons ces enfants à raison de cinq séances d'accompagnement psychologiques. Les bilans sont bons, ça marche bien, nous allons continuer à proposer ces séances. Il y a une expérimentation également par rapport à la santé mentale, des ateliers de sophrologie que nous allons proposer à raison d'une séance par semaine. Il y en a 13 qui sont prévus mais qui seront proposés à des enfants en petits groupes de 6 à 10 enfants, sur les temps hors scolaires bien entendu. Ça c'est à partir de janvier.

Un autre projet également, j'en avais déjà parlé la dernière fois quand je vous avais présenté et fait un petit topo sur les écoles à Dinan, c'est donc en partenariat avec le club de gymnastique et l'Éducation Nationale on aimerait que l'école de la Ruche puisse proposer une section d'excellence en gymnastique. Il s'avère que c'est un peu long, je pensais que ce serait peut-être

possible en septembre 2023 on va voir, on y travaille avec Monsieur Haverlan. Le club doit d'abord obtenir son label club formateur de la Fédération Française de Gymnastique mais c'est en cours. Voilà un petit peu les grandes lignes, on voit bien que la ville mobilise des moyens humains importants pour mettre en œuvre justement ce programme de réussite éducative et si la ville s'est bien saisie des dispositifs de l'État, il faut malgré tout aller plus loin avec cette école qui est classée en éducation prioritaire au vu de l'évolution de l'accueil des familles allophones. Je rappelle que dans cette école il y a 11 nationalités et que le classement social, ce qu'on appelle l'IPS (indice de position sociale) est de 76,1 c'est-à-dire assez bas. Pour vous donner une base de comparaison Mosaïque est à 98,2 la Garaye à 114,9 et les Fontaines 119,5. Donc on a besoin d'un accompagnement, on a besoin que l'État fasse quelque chose, nous accompagne financièrement. Je prends l'exemple d'un poste qu'on demande, d'une ressource en traduction arabe que nous n'avons pas et si on veut que le RASED fasse un bon travail pour monter un projet avec les deux ou trois enfants qu'il suit, il nous faut un traducteur absolument. J'ai demandé à madame la députée de faire remonter, j'en parle dès que je peux. Mais on a besoin de cette ressource et de ce service. Avec Monsieur Haverlan également, l'inspecteur de Dinan Nord, je pensais que le label école orpheline existait encore alors apparemment il y a une évolution, donc nous travaillons à trouver quelque chose qui puisse nous aider dans ce sens, peut-être mettre plus de classes enfin je ne sais pas. Nous attendons. Surtout que, comme il y a des nouveaux contrats de ville, Lydie vous en a parlé, qui vont débiter. Et il y a une nouvelle géographie prioritaire, à la fois pour les contrats de ville et cette géographie dont on attend les résultats de cette redéfinition. Parce que je pense que là, vu l'IPS de la Ruche, vu les problématiques que nous avons dans cette école, il va falloir quand même faire évoluer les choses. Mais de toutes façons la ville accompagne bien sûr les enseignants, on a la chance d'avoir une équipe pédagogique stable et qui aime son école donc on ne peut que les accompagner.

Lydie PATRY

Effectivement la ville accompagne sur le contrat de ville par des actions comme l'hygiène et l'entretien car sur le quartier de la Fontaine des Eaux il y a quand même le lycée avec 2 000 élèves donc au niveau de l'hygiène, le service est toujours là pour que le quartier soit propre. Ensuite au niveau de l'entretien, parce que des lycéens qui jouent sur des jeux d'enfants ça demande un entretien régulier, on a aussi investi dans du mobilier urbain, des aires de jeux pour les enfants que ce soit sur le site de la Source ou de la Bretonnière. Au niveau de la voirie et des stationnements, les parkings ont été refaits dans plusieurs endroits. Au niveau des espaces verts, il y a eu aussi un accompagnement pour ce qui est du jardin Graine en Folie ou Cité Demain. Après, au niveau culturel aussi, Lecture en Plein air avec la bibliothèque, Rencart sous les remparts, Festivals de harpe celtique, Culture Partagée et les programmations de l'été au niveau de l'Atelier du 5 bis.

Le centre social organise aussi des sorties familiales depuis toujours et c'est vrai que les habitants du quartier s'en saisissent souvent. Donc, en fait, à la fin du bilan les conclusions sont que, au niveau de la gouvernance la notion de périmètre est à revoir car d'autres quartiers auraient besoin aussi de bénéficier de la politique de la ville. Avoir aussi une souplesse au niveau du pilotage parce que le pilotage du contrat est fait par Dinan Agglomération. Dans notre cas le seul quartier prioritaire c'est la ville de Dinan donc ce serait peut-être plus adapté qu'il soit le pilote en fait. Au niveau de la participation des habitants il est difficile de les mobiliser et il faudrait essayer de s'appuyer sur des structures pour les mobiliser par thème par exemple. Et sinon la mobilisation du droit commun. Merci.

Didier LECHIEN (maire)

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Michel FORGET

Merci pour cette présentation. C'est vrai qu'on avait souhaité, et c'est très bien de parler de cette évaluation finale ici, puisqu'il y avait une présentation à Dinan Agglomération et comme vous le disiez c'est vrai que se pose la question de la gouvernance. Et à Dinan Agglomération on ne sentait pas nos collègues très motivés par ce dossier. Je voudrais juste, je trouve que les conclusions, alors c'est vrai c'est compliqué la situation des quartiers prioritaires, enfin on parle beaucoup de mixité sociale des choses comme ça et on voit bien que c'est compliqué.

Mais quand même dans les conclusions moi je retiens quand même deux choses : c'est un, la difficulté, vous l'avez souligné en conclusion, la difficulté de mobiliser les habitants du quartier. Il y a des actions qui sont entreprises qui ne reçoivent, enfin qui ne recueillent pas beaucoup d'adhésion etc. Donc bien évidemment il faut s'interroger. Et puis alors ce qui m'étonne mais j'aurais voulu des éclaircissements parce qu'à un moment dans la conclusion, on rappelle la définition de la cohésion sociale et on dit que les élus ont choisi finalement de ne pas prendre la définition de la mixité sociale. Parce que le risque effectivement dans ces quartiers dits prioritaires, c'est qu'en fait ça fonctionne un petit peu, on peut faire des très belles choses et très intéressantes mais, il n'y a pas forcément beaucoup d'échanges avec le reste des autres quartiers ou le reste de la ville. D'où peut-être l'intérêt d'accroître aussi le périmètre.

Mais même si on fait ces choses intéressantes, le problème c'est que ça risque d'être un peu sclérosant qu'on reste dans de l'entre-soi et je trouve que dans ces quartiers, que dans ce quartier, on est frappé par ça : beaucoup de gens qui y habitent, alors qu'il y a eu des choses de faites, objectivement tout le monde est d'accord là-dessus qu'il y a eu un effort de la ville sur ce quartier ; mais c'est vrai que beaucoup de gens se sentent encore comme un peu à part n'en faisant pas partie ; enfin ils vont dire, on va à Dinan, enfin il y a des choses comme ça qui font qu'ils se sentent un peu à part et je pense qu'il faudrait retravailler ça.

La dernière question s'est soulevée dans la conclusion, vous n'en parlez pas mais je pense que ça va être très important comme dossier, c'est la question du devenir enfin, ou de la réhabilitation, ou de la transformation de la piscine Caneton qui est un équipement effectivement structurant. Et qui était justement un équipement qui pouvait offrir un petit peu de cette mixité. Parce que d'autres personnes d'autres quartiers de la ville pouvaient y venir alors qu'ils ne viennent pas dans ce quartier habituellement. Ils n'ont pas forcément de raison d'y aller, donc je pense que ça va être un enjeu important sur le devenir, non pas forcément de la piscine car ça ne sera pas forcément une piscine, mais sur le type de structure, d'équipement qui pourrait remplacer la piscine. Merci.

Didier LECHIEN (maire)

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Soilihi ABOUDOU

Je tiens à remercier cette conclusion qui est magnifique mais néanmoins je vais amener des petites remarques que je me suis faites en étant membre du Conseil Citoyen, de 2015, la création jusqu'à 2019. Donc j'ai vécu ce conseil citoyen. Déjà je tiens à dire que c'est la première fois que j'entends qu'il y a deux postes d'adultes relais sur le budget, sur le programme qu'on va voter. C'est marqué qu'il y a deux postes d'adultes relais. Depuis 2015, c'est la première fois depuis que j'ai assisté au Conseil Citoyen, on n'a jamais entendu parler de deux postes. Et en même temps, on parle de la mobilisation des habitants. Tout ce qui est n'est pas fait par les habitants, c'est sûr vous-même avez eu l'occasion de le vérifier, Jérémie aussi lorsqu'il était adulte représentant adulte relais, le membre qui vient déposer un projet au Conseil Citoyen, qui nous parle de la ville ou qui n'est pas du quartier, il a du mal à mobiliser. Parce que quand on ne connaît pas les habitants, ils ne savent pas comment on fait. Le résultat, on le voit. Je donne des exemples : l'association de l'Aumônerie qui fait des activités, des animations, quand ils font une animation c'est rempli. Tous les quartiers sont là parce qu'ils connaissent, ils savent mobiliser. Quand il y a eu l'association Bienvenue depuis 2015 qui faisait le petit Montmartre, ils ont évolué et ça a amené 500 personnes dans le quartier. Donc cela montre que du moment qu'il y a eu la Chamaille, non pas la Chamaille l'association qui faisait des animations sportives, à chaque fois

que ce sont des gens qui sont là sur le terrain, ça mobilise une population et la population elle est là.

Et je tiens aussi à revenir sur le poste de l'orchestre qui était de CM1 et CM2 qui était là depuis 2008. Avec la fusion, on a supprimé la classe des CM1 qui est partie à Mosaïque. C'est bien, on n'est pas contre parce que c'est la même population, d'ailleurs vous l'avez vu, il y a eu une pétition qui était faite par des habitants qui étaient associés, que ce soit les îles Bretonnes que ce soit le quartier L' Ecuyer, ils se sont réunis en disant : que va devenir le quartier ? Et de cette pétition-là sont sorties ces conclusions qui disaient, nous on aimerait bien qu'on voit nos quartiers. D'ailleurs je tiens à remercier M. le Maire délégué et ses adjoints qui ont pris cette pétition là non pas comme un conflit, où je ne sais pas, mais en venant voir les habitants pour savoir ce qu'eux-mêmes attendent. Ce que nous à Dinan, on n'a pas su faire. Parce que s'il y a une pétition qui a réussi à avoir 655 signatures, ça veut dire il y a une mobilisation, il y a une attente. Donc aller voir ces habitants, leur demander leurs attentes, je trouve que c'est important. Donc il y a une classe de CM1 qui a été supprimée, donc là maintenant, il ne reste qu'une seule classe d'orchestre à la Ruche. Ce que je trouve dommage. Je reviens sur la pièce de théâtre. Il serait mieux que cette pièce soit jouée dans tous les établissements. Parce que j'ai assisté personnellement et j'ai demandé des renseignements aux parents qui ont assisté et ce qu'ils me disent c'est : est-ce que le conflit familial n'est que dans ce quartier ? Pourquoi cette pièce de théâtre a été jouée à la Ruche ? Est-ce que c'est ici qu'il y a un conflit familial ? Je reviens sur ce qu'a dit Michel Forget, l'image des quartiers si nous-même on véhicule cette image-là, comment le reste des habitants vont-ils le percevoir ? Faisons attention à certaines choses qui sont peut-être anodines mais qui sont importantes. Donc sur le contrat de ville, on aimerait bien avoir plus de renseignements : combien l'Etat donne-t-il par an ? Ce n'est pas inscrit sur le diagnostic. Combien l'Etat donne de subvention ? Cela on ne le trouve pas sur le programme, la synthèse. Voilà ce que je voulais dire. Et pour autant on est contents des efforts qui ont été faits au niveau hygiène, ramassage, on le voit.

Mais il y a des détails qui font que les habitants se sentent exclus. Ce matin-même, mon voisin vient me demander où on va mettre les déchets de feuilles ? C'est rempli et au centre-ville on n'en voit pas. Donc au centre-ville on ne voit pas ça. Mais je lui ai dit qu'il ne faut pas voir les choses comme ça, car au même moment, il y avait la benne qui ramassait les feuilles. Mon voisin s'est fait « engueulé » car il n'avait pas mis les feuilles au bon endroit. Ce sont des petits détails mais, mis bout à bout, ces détails font que les habitants se sentent exclus de centre-ville ou de la ville. Merci.

Didier LECHIEN (maire)

Des réponses ? Oui, Stéphanie puis Brigitte.
Stéphanie tout d'abord et Brigitte finira.

Stéphanie MEAL

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. Oui je voulais réagir notamment aux propos de Monsieur Aboudou. Moi je comprends très bien je vois qu'il y a deux choses : c'est réussir à sortir du quartier et puis aussi réussir à mobiliser. Mais mobiliser ce n'est jamais simple, ce n'est pas que sur le quartier dit prioritaire mobiliser c'est quelque chose de compliqué. Concernant l'adulte relais, ça c'est un atout il y a deux adultes relais depuis 2020 et non 2015 donc ça c'est un atout pour le quartier. Quand vous parlez du théâtre dans l'école, moi je suis aussi professeur des écoles, le théâtre forum, ce n'est pas uniquement le quartier prioritaire. Cela cible des réflexions qu'on peut avoir comme peut-être le harcèlement ; enfin différents sujets complexes qu'on peut être amenés à débattre avec les enfants. Et ce n'est pas parce que c'est sur le quartier prioritaire uniquement. Il y a le théâtre forum Bibo qui est très connu c'est du théâtre, c'est merveilleusement bien fait et je crois qu'on n'est pas là pour stigmatiser le quartier. Vous avez dit aussi qu'il y avait beaucoup de choses de faites. Evidemment il y a encore des choses à améliorer. Moi je remercie Lydie Patry pour son engagement puisqu'elle

nous invite fréquemment aussi à aller dans les quartiers avec elle. Elle l'a fait il n'y a pas longtemps donc je la remercie. Je voulais aussi insister sur le fait, et c'est important pour moi, c'est qu'aujourd'hui la politique de la ville et le programme de réussite éducative sont pleinement intégrés dans notre projet social puisqu'on a réécrit ensemble puisque les membres de votre minorité étaient avec nous et ont écrit le projet social avec nous. Donc ça c'est important. L'Atelier du 5 Bis, Centre Social, va vers les habitants et j'en parlerai dans le sujet qui va suivre ; l'intérêt c'est d'aller dans les quartiers et d'aller vers. Je pense qu'on est à l'écoute, vous avez parlé de la pétition, on est à l'écoute ce n'est pas parfait, mais moi je trouve qu'effectivement il faut quand même saluer tout ce qui est fait sur le quartier prioritaire. Voilà moi, je tenais à insister sur cela.

Didier LECHIEN (maire)

Merci. Brigitte.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Stéphanie a parlé un petit peu par rapport au théâtre et c'est vrai que le choix de cette pièce Les Lunatiques, elle ne vient pas de la mairie, nous ne l'avons pas imposée, c'est un projet, et vous le savez bien parce que vous siégez avec moi au conseil d'école. Donc c'est l'équipe enseignante qui a décidé et qui a choisi, qui avait des liens avec la Capsule. Ils ont travaillé et ont trouvé ça vraiment intéressant. Donc ça c'est une première chose. On n'essaie pas de stigmatiser ou quoi que ce soit. Et puis pour le Chœur et l'orchestre à l'école ça a été par rapport à Mosaïque il y a pas à dire pourquoi Mosaïque c'est pas l'enveloppe du PRE. C'est une politique volontariste de la ville c'est nous qui avons décidé de faire quelques actions parce que la population elle est un peu identique. Donc on a voulu avec cette fusion améliorer aussi. On a fait la musique, Chœur et orchestre, et on a fait aussi les ateliers. D'ailleurs on va commencer le deuxième atelier en janvier de Coups de Pouce. Et on a rajouté le Chœur parce que tout simplement ça correspondait exactement avec l'évolution du programme de l'Education Nationale où ils accentuent sur la chorale, le premier instrument c'est bien la voix. Donc on a travaillé là-dessus et les CP, les CE1, les CE2 ils ont plein d'autres activités. Alors CM1, on travaille la voix et CM2 on travaille l'instrument. Voilà tout simplement. Mais c'est positif.

Didier LECHIEN (maire)

Michel Forget ?

Michel FORGET

Juste une précision sur le nombre des adultes relais parce que dans la présentation tout à l'heure on parlait de 5 adultes relais.

Lydie PATRY

En fait depuis 2015 il y a eu 5 adultes relais qui ont été recrutés.

Michel FORGET

Qui se sont succédés, d'accord.

Lydie PATRY

A la base du contrat ville il y avait un adulte relais, ensuite suite à la crise sanitaire, l'État a proposé un deuxième poste d'adulte relais pour venir en soutien. Donc en fait ça fait 5 puisqu'il y en avait un au départ, un deuxième et ainsi de suite.

Didier LECHIEN (maire)

Je vous rappelle que nous avons pris une délibération sur la création du deuxième poste d'adulte relais. Elle était prise en 2020 je crois. Laurence ?

Laurence LE DU-BLAYO

Juste une petite intervention par rapport aux déchets verts puisque là aussi on en avait parlé au dernier conseil municipal au printemps pour expliquer qu'effectivement il y avait un changement de pratique sur la gestion des déchets verts sur l'ensemble de la commune. Donc ça n'est pas du tout spécifique à un quartier ou un autre et qui fait qu'effectivement on essaye au maximum de traiter ces déchets comme plutôt des ressources et des rémanents qu'on utilise au maximum sur place. Donc c'est le cas dans ce quartier comme c'est le cas au jardin du Val Cocherel où en plein centre-ville où là aussi on garde les feuilles autour des pieds d'arbres ou dans les fossés etc. Donc c'est vraiment un traitement tout à fait équivalent qui est fait partout. Et qui de manière équivalente un peu partout peut être aussi plus ou moins bien compris.

Didier LECHIEN (maire)

Anne Sophie Guillemot ?

Anne Sophie GUILLEMOT

Oui, je voulais intervenir un peu aussi à la place de Christine Massart qui n'est pas là ce soir quand je vous entendais parler de questions de conflits familiaux. Voilà je voulais aussi rappeler que la Chamaille est une association que j'ai présidée pendant quelques années et qu'aujourd'hui Christine préside. Ça fait 40 ans que la Chamaille intervient sur le quartier déjà donc voilà elle a une longue expérience et elle n'intervient pas que sur le quartier, elle intervient sur un périmètre plus large à l'échelle de la zone agglomérée. Ils sont partenaires comme le disait Stéphanie Méal, d'actions et en particulier des actions Bibo, qui sont soutenues par le Département et la maison du Département. Donc il y a toujours eu historiquement un éducateur, une éducatrice de la Chamaille qui a participé aux actions Bibo et ses actions Bibo elle se tiennent dans quantité d'écoles autour de nous, autour de la ville de Dinan donc il n'y a pour moi pas de stigmatisation sur la question des conflits familiaux. Ce n'est pas plus dans le quartier prioritaire qu'ailleurs et ce serait se leurrer véritablement de penser que ce serait dans un endroit uniquement et pas partout. Les conflits familiaux, les difficultés, le harcèlement, on en voit partout dans tous les quartiers, dans toutes les villes et dans toutes les communes. Donc on a la chance d'avoir ce bel outil qui est Bibo sur le territoire auquel participent la Chamaille, un certain nombre d'assistants sociaux et c'est un outil qui est tellement bien qu'il est né ici et qu'il a été repéré à l'échelle des Côtes-d'Armor. Donc je pense que c'est important aussi de dire qu'il y a peut-être une action ciblée sur le quartier, il y a peut-être des structures et des associations qui sont repérées mais ce sont aussi des associations qui participent dans le champ de la prévention spécialisée et dans différents domaines, qui ont une expertise qui est bénéfique à l'échelle de l'ensemble des Côtes d'Armor.

Après moi en ce qui me concerne il y a aussi un sujet qui me tient à cœur qui est la question du développement économique et je trouvais que ce contrat de ville était bien fait puisqu'il y avait trois piliers et que le développement économique est quelque chose d'important, parce que dans le développement économique il y a l'accès à la formation, à l'emploi. Il y a aussi la possibilité pour les jeunes de ce quartier d'avoir accès à un premier job, à des premières offres de stage, à des premières possibilités et l'entrée dans le premier job, elle est de toute façon compliquée un peu partout. Voilà et aujourd'hui les jeunes doivent se faire leur place pas plus dans le quartier prioritaire qu'ailleurs donc il y a de belles actions qui ont été menées. Cela a permis avec Pôle emploi et la Mission Locale de faire venir par exemple la Cité des Métiers, qui est une structure qui se situe dans la région de Saint-Brieuc, donc on a pu voilà mener aussi tout au long de ce temps de contrat de ville, on a pu mener des actions plus spécifiques. Et c'est bien d'aller à la rencontre aussi des chômeurs de longue durée parce que quand on a décroché c'est aussi plus compliqué

de se remettre dans la boucle. Et ce n'est pas stigmatiser un quartier, des chômeurs de longue durée il y en a partout sur le territoire de l'Agglomération, et pas que là.

Il y a eu également la possibilité par la Mission Locale de créer une Web Radio, de laisser la parole aux jeunes. On a bénéficié d'appels à projets du quartier prioritaire. Et on a pu, peut-être, parce qu'on a bénéficié à un certain moment où à la Mission locale ou à la Chamaille d'un peu plus de fonds, on a pu aussi aller plus vite sur des projets qu'on avait en stock mais sur lesquels nous avons des difficultés pour les financer.

Ça a donc été bénéfique. On a aussi accueilli des jeunes à la Mission Locale en service civique, des jeunes du quartier prioritaire. Et comme d'autres qui venaient de Créhen ou de Corseul, on leur a tendu la main, ça leur a donné une vraie chance et ça leur a mis le pied à l'étrier. Donc il n'y a pas dans le regard qu'on porte sur le contrat de ville le côté stigmatisant comme on voudrait parfois l'avancer dans les propos que vous tenez.

Soilihi ABOUDOU

Si on m'a bien entendu j'ai dit que ce serait mieux dans le sens que les habitants. Moi je ne fais que remonter le ressenti des habitants. Quand on discute devant l'école c'est le ressenti donc maintenant si nous on n'est pas capable d'entendre le ressenti qu'est-ce qu'il faut faire ? Moi je fais que reporter ce qu'on entend. Madame Balay, on se voit, on discute souvent d'ailleurs pour le café. Je vous ai fait part de ce qui est ressorti que c'était important parce qu'à un moment donné c'était arrêté et les habitants il fallait qu'ils aillent au centre social, ce côté-là il a été senti négatif, parce que les gens ils n'osaient pas parler. C'est pas pareil quand vous êtes devant l'école et que vous parlez. La personne qui est là, elle est libre c'est pas pareil donc moi ici ce que je rapporte c'est ce qu'on entend donc c'est essayer, j'insiste. J'entends bien que ce sont les enseignants qui demandent. J'entends bien que les enseignants ils ont fait ça mais nous en tant que ville aussi c'est de faire en sorte que cette image-là ne restait pas. C'est juste ce que j'essaie de d'expliquer ici, merci.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

De toute façon quand on propose le label de gymnastique donc c'est valorisant aussi, bien sûr on ne stigmatise pas, d'ailleurs à cette école mais on propose différentes choses mais il y a aussi des besoins donc les besoins il faut les entendre. Mais on essaie de montrer une identité qui va être propre à la Ruche en essayant de proposer d'autres ateliers tout simplement. Voilà donc j'espère que ça va correspondre à la volonté des familles.

Lydie PATRY

Alors moi en fait ça m'embête toujours un peu quand je t'entends dire ça parce que je vis dans le quartier et je n'ai pas du tout cette impression, on ne doit pas voir les mêmes habitants en fait. Parce que, par exemple, le spectacle, tous les enfants de la ville ont été invités au spectacle qui était aux Jacobins et les enfants de la Ruche étaient nombreux avec leurs parents. Donc si les parents avaient été contre ce projet en disant qu'ils avaient été stigmatisés je ne pense pas qu'ils seraient revenus voir le spectacle avec leurs enfants.

En ce qui concerne la pétition, j'ai vu les signatures donc je suis allée vers les gens qui avaient signé. Beaucoup d'entre eux n'ont pas compris ce qu'ils ont signé parce que ce n'est pas ce qui leur a été expliqué, parce que la lettre qui a été jointe à la pétition ne leur a pas été montrée. Dernière chose c'est qu'en fait cette image stigmatisante c'est à cause de toutes ces pétitions et tous ces articles de journaux qui toujours parlent mal du quartier, parce que les gens qui vivent dans le quartier ils sont heureux. Il suffit de venir après l'école et d'écouter les cris des enfants, de regarder les gens, de discuter avec eux. Moi je m'assois avec eux, les gens qui y vivent sont heureux d'y vivre donc il faut arrêter de stigmatiser. En plus, autour du quartier de la Fontaine des Eaux, il ne me semble pas qu'il y ait de rempart donc si les gens veulent aller en ville ils vont en ville, le marché par exemple c'est un exemple concret. Le marché qui avait été essayé place Saint-Jean, il n'a pas fonctionné parce que dans la vie, dans la tête des gens du quartier, le marché

c'est le jeudi matin. Malheureusement, ça a été un super projet mais c'est vrai que les gens du quartier de la Fontaine des Eaux ne sont pas des gens du quartier de la Fontaine des Eaux ils sont des Dinannais, donc il faut arrêter destigmatiser. C'est un magnifique quartier où il y a plein de choses de faites, où la vie est belle, la preuve les gens y restent donc à un moment donné je pense qu'il faut arrêter avec ces pétitions, ces articles de journaux, de toujours salir le quartier.

Didier LECHIEN

Voilà je propose que nous en restions là.

Soilihi ABOUDOU

Excusez-moi mais moi je le prends envers moi donc on habite c'est vrai dans le même quartier, on ne sera pas la même personne ça je l'entends bien. Dans le monde associatif du quartier on n'est pas dans le même monde associatif donc mais dire ça qu'on stigmatise le quartier, la pétition qui a été fait combien de pétition qui a été fait dans le quartier ? une seule pétition et on voit à partir de là je ne suis pas en train de dire c'est à cause de ça ou grâce à ça qu'il y a eu des commerces qui sont faits. Mais si on veut aller jusqu'au bout la boulangerie qui est venue là s'installer au quartier, le patron est venu comment ? Grâce à cette pétition parce qu'il est allé signer. Et de là il a su qu'il y avait des locaux qui sont vides au quartier, donc je ne suis pas là pour dire tout va mal, écoutez ce que je dis dès le départ j'ai dit il y a des choses qui sont faites, on est contents mais il y a des choses à faire davantage et m'envoyer ce que vous venez de dire là je conçois qu'on n'est pas dans le même monde ça c'est vrai.

Le marché n'a pas fonctionné. Pourquoi, ce n'est pas parce que les habitants n'allaient pas mais parce que l'offre et la demande ne correspondaient pas. Erwan il est là, il était président de l'association, il peut le témoigner j'étais devant. J'avais un commerce qui était, là je voyais ce que les gens venaient chercher. Donc si l'offre ne correspond pas à la demande ça ne va pas fonctionner, donc dire que c'est la faute des habitants que ce marché n'a pas fonctionné non et si on vient à la politique de la ville en 2015, il y a eu un article qui était fait qu'en disant que c'est le conseil citoyen qui a demandé que le bungalow soit transféré là où il est actuellement. Le Conseil citoyen il a fait une article il a dit non c'est pas nous et de là on est allé faire une loi pour interdire le Conseil citoyen d'être libre donc je suis pas là pour faire un conflit entre vous mais c'est de remonter ce que moi j'entends et vous ce que vous entendez donc on peut ne pas entendre des mêmes oreilles. Ça, je le conçois mais n'envoyez des piques envers moi. Je n'y suis pour rien.

Didier LECHIEN

Manifestement vous n'avez pas la même vision du quartier. Moi je voudrais rappeler s'il n'y a pas d'autre prise de parole, je voudrais rappeler quand même ce qu'est le contrat de ville tel qu'il est défini par la loi Lamy, tel qu'il a été réaffirmé par le pacte de Dijon et notamment quels sont les objectifs et les priorités du contrat de ville : c'est le développement économique et l'emploi, c'est l'habitat et le renouvellement urbain, c'est la mobilité, l'éducation, et la santé et que dit la loi et que disent le décret d'application ? Que les contrats de ville doivent s'appuyer en effet sur les dispositifs de droit commun et doivent en particulier s'appuyer sur le savoir-faire des institutions et des organisations publiques qui agissent déjà sur le territoire. Et c'est là qu'il y a peut-être eu une incompréhension entre des responsables d'associations locales et l'essence même du contrat de ville c'est à dire que pour le contrat de ville, les moyens sont avant tout prioritairement mobilisés sur des dispositifs qui sont à destination de l'emploi, de la formation, de la santé ou du renouvellement urbain sur le quartier. Ça c'est la première chose que je souhaitais dire. Ce qui n'interdit pas bien évidemment aux associations de déposer des appels à projets et elles ont été nombreuses ; tu as donné le nombre, à déposer des appels à projets. Elles ont été accompagnées. Depuis 2014, c'est 500.000 euros que la ville de Dinan a mis sur le quartier, plus que l'État, plus que Dinan Agglomération, plus que le département, plus que la région. C'est 500.000 euros que la ville de Dinan a mobilisé sur le quartier donc c'est une somme importante et moi je constate et ce qui a été dit aussi que depuis 2014 notamment la ville a mobilisé des actions, des moyens

sur ce quartier, ce quartier a aussi changé. Je vous rappelle que nous aurions pu précédemment être contrat de ville et que le dispositif avait été refusé parce que la ville n'avait pas alors souhaité entrer dans le dispositif et c'est en 2015 que nous avons souhaité intégrer ce dispositif de contrat de ville et ce qui a permis d'ailleurs notamment de renforcer les moyens sur l'école de la Ruche comme l'a rappelé Brigitte tout à l'heure. Et aussi de renforcer la présence de Pôle Emploi, la présence de la Mission Locale, la présence de la Chambre des Métiers, ce qui a permis aussi la naissance de la maison sport santé. Saluer aussi les associations comme le Dinan Léhon football club, comme le club de rugby qui font des actions sur la ville et je ne crois pas que ces associations, dont le siège n'est pas dans le quartier, qu'elles fonctionneront moins bien que d'autres qui ont des actions dans le quartier. Je ne comprends pas trop cet argument mais il y a quand même beaucoup d'actions qui se sont développées, y compris des associations du quartier. D'ailleurs je pense à Cité Demain par exemple qui a des projets culturels, qui a des projets autour des jardins, des espaces verts, qui se sont développés. Je sais qu'ils souhaitent organiser, Joëlle pourrait le confirmer, un concours de piano me semble-t-il sur le quartier. Théâtre en Rance aussi qui désormais ouvre son festival sur le quartier de la Fontaine des Eaux. Voilà il y a beaucoup d'actions qui sont menées alors moi j'entends bien la difficulté parce qu'en effet il peut y avoir un sentiment d'être, comment dire, à côté du reste de la ville.

Le fait déjà que le quartier soit « quartier prioritaire » quelque part c'est un peu stigmatisant évidemment le fait qu'on labellise un quartier « quartier prioritaire » ça veut dire qu'il y a quelque chose sur le quartier parce que tous les quartiers de la ville ne sont pas « quartier prioritaire » donc c'est déjà le premier point. A partir du moment où vous prenez un ensemble de collectifs et que vous dites c'est un quartier prioritaire ça veut dire si on est quartier prioritaire c'est que manifestement il y a des difficultés qu'il faut traiter. C'est déjà par définition stigmatisant et ça il faut bien, évidemment je suis complètement d'accord avec ce que vous avez dit les uns les autres, il faut qu'on réussisse à passer au-delà de ça, mais c'est un travail de longue haleine, parce que ça existait déjà avant, qu'on ne soit quartier prioritaire, c'est à dire qu'il faut en effet convaincre les gens que ce n'est pas parce que le quartier est quartier prioritaire que le quartier est différent des autres. Et donc renforcer ce sentiment de différence par rapport au reste de la ville, c'est ça la difficulté.

On a évoqué tout à l'heure le taux de pauvreté parfois plus important sur le centre-ville que sur le quartier de la Fontaine des Eaux et ça on ne le dit pas assez. Il y a plus de gens en difficulté sur le centre-ville de Dinan qu'il n'y en a dans le quartier de la Fontaine des Eaux et pourtant, si je rebondis sur ce qu'on vous a dit, ces gens-là n'ont pas l'impression d'être stigmatisés donc c'est ça qu'il faut réussir à travailler. Et il y a des quartiers aussi qui sont des quartiers périphériques qui sont d'autres quartiers qui demandent, et pas forcément le quartier des îles Bretonnes ou pas forcément des collectifs des ensembles gérés par le bailleur social mais qui disent aussi pourquoi vous mettez autant de moyens sur des quartiers comme le quartier de la Fontaine des Eaux et pourquoi vous en mettez moins chez nous ? On a évoqué la Politique des déchets tout à l'heure mais il y a plus : nos équipes sont davantage présentes sur le quartier de la Fontaine des Eaux qu'elles ne peuvent l'être sur certains autres quartiers résidentiels de la ville. Et ça, ça se sait donc il y a des Dinannais qui viennent nous voir en disant : mais pourquoi vous passez autant de temps sur le quartier de la Fontaine des Eaux et que vous passez moins sur notre quartier ? Il faut avoir cette vision, je comprends tout à fait les préoccupations. Car la ville de Dinan même depuis sa création, même depuis la création de la commune nouvelle depuis le 1er janvier 2018, reste une ville petite. Voilà tout se sait et ce qui se fait dans un quartier a des incidences sur les autres, donc il faut avoir réussi à avoir cette vision globale, donc renforcer, continuer bien évidemment à poursuivre l'effort qui a été entrepris à la fois sur le quartier des îles bretonnes parce qu'il y a des actions villes qui sont engagées et cette fois-ci on est tout seul, elle n'est pas accompagnée par l'État sur les dispositifs qu'elle développe et poursuit bien évidemment aussi l'effort sur le quartier de la Fontaine des Eaux.

Sur les commerces, parlons-en puisque c'était l'objet de la pétition qui a été évoquée tout à l'heure. Moi je regrette que Néotoa ait tardé à remplir les cellules commerciales, alors il y a à cela une raison juridique c'est la difficulté que le bailleur social a eu à récupérer les clés et à résilier le bail de l'occupant de la boucherie. Il a fallu aller devant les tribunaux pour résilier le bail et pour récupérer les clés donc quand vous engagez une action devant les tribunaux bien évidemment cela est compliqué et c'est long. Donc ça c'est la première raison. La deuxième raison, c'est en effet la crise sanitaire qui a fait que beaucoup de temps a été perdu et les clés n'ont été récupérées qu'en fin 2021. Ce qui montre que ça a été un dossier lent, compliqué à gérer et des contacts ont été pris, pas seulement après la pétition, puisque les contacts ont été pris déjà par le service commercial de la ville, Dominique Orhant pourrait le confirmer, c'était à l'époque Lucie Rigourd qui était manager de centre-ville qui avait déjà reçu les deux porteurs de projets qui sont aujourd'hui sur le quartier de la Fontaine des Eaux. Donc il y a là et d'autres d'ailleurs ; il y a d'autres porteurs de projets qui ont été aussi reçus mais c'est très bien si la mobilisation des habitants a accéléré la décision, c'est une très bonne chose. Ce sont les quelques points sur lesquels je voulais insister. Il y a un vrai problème sur la gouvernance des contrats de ville. Le contrat de ville en fait il est porté par Dinan Agglomération c'est une compétence intercommunale vous imaginez bien que c'est le seul quartier prioritaire qui existe à l'échelle d'une agglomération de 97 000 habitants, 64 communes, 65 demain, car petit quartier prioritaire il ne fait que 1 200 habitants et en effet je rejoins ce qu'a dit Michel, on n'a pas senti un grand intérêt et une grande mobilisation de nos collègues autour de ce sujet chez les membres, et les conseillers communautaires qui sont présents dans la salle pourront le confirmer, et moi lorsque j'ai rencontré la ministre en charge de la politique de la ville j'ai bien insisté sur le fait qu'il était important que ce type de contrat soit piloté en proximité, Madame la députée, c'est-à-dire que les contrats de ville soient pilotés par les villes sur lesquelles on a des quartiers prioritaires car pour qu'un contrat de ville soit efficace, soit pertinent il faut qu'il soit gouverné en proximité donc ça c'est la première remarque que je voulais faire.

La deuxième c'est qu'aujourd'hui, notamment depuis la création de la commune nouvelle, on a un vrai problème d'égalité de nos citoyens entre le quartier prioritaire de la Fontaine des Eaux et le quartier des Iles Bretonnes, sur la commune historique de Léhon. Lorsque vous regardez les chiffres en détail vous constatez que les difficultés sont parfois plus sensibles sur le quartier des Iles Bretonnes plutôt que sur le quartier de la Fontaine des Eaux alors et je redis ce que j'ai dit tout à l'heure la ville de Dinan a mobilisé des moyens mais mobilise des moyens seule. Nous ne sommes pas accompagnés par l'État ni par l'Éducation Nationale, ni par d'autres administrations de l'État pour renforcer les moyens comme on peut le faire par exemple sur l'école de la Ruche ou sur le quartier. Donc ça c'est aussi un vrai sujet et j'ai aussi interpellé le préfet sur cette question.

Et enfin le troisième point pour redire ce que j'ai dit aussi sur les associations, rien n'interdit bien évidemment aux associations sur le quartier de déposer auprès de la ville des dossiers de demande de subventions pour les accompagner dans leurs actions. Je dirais qu'elles seront regardées avec intérêt et avec attention. Mais il ne faut pas compter uniquement sur la politique de la ville et sur le contrat de ville pour financer des actions parce que ce n'est pas la finalité d'un contrat de ville. Le contrat de ville c'est le développement économique, c'est l'emploi, c'est l'habitat, le renouvellement urbain, la mobilité, l'éducation et la santé.

Enfin j'aurai deux regrets : le premier c'est la mobilisation très modeste de l'ARS sur le sujet qui a fait un diagnostic santé qui nous a un peu accompagné sur la maison sport santé mais on ne peut pas dire que l'ARS soit fortement mobilisée sur le sujet alors que c'est une des priorités dans la loi LAMY, dans le pacte de Dijon. La santé, c'est une priorité. Ça c'est le premier point. Et le deuxième point que je voudrais soulever aussi c'est qu'en termes de renouvellement urbain nous ne soyons pas, à la différence d'autres quartiers prioritaires, je pense à Guingamp où je pense à Saint-Brieuc, nous n'avons pas été retenus par l'Agence nationale de renouvellement urbain c'est-à-dire que nous ne pouvons pas mobiliser des moyens pour faire du renouvellement d'habitat c'est à dire

pour permettre au bailleur social de démolir et reconstruire du logement qui soit davantage adapté aux demandes des habitants. Et puis un sujet qu'on n'a pas évoqué, vous voyez les choses me viennent en parlant, c'est l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties car si la ville de Dinan a mis 500.000 euros de moyens, il faut ajouter à cela les 140 000 euros d'exonération de TFPB chaque année c'est-à-dire que chaque année le bailleur social est exonéré de 140 000 euros de taxes foncières parce que nous sommes en contrat de ville, ça veut dire que c'est 140 000 euros de recettes en moins pour la ville de Dinan alors en contrepartie de ça on a une compensation minimale de l'État qui est autour de 18 000 euros, me semble-t-il. En contrepartie de cela le bailleur social notamment Néotoa a renforcé ses moyens sur le quartier notamment avec des gardiens d'immeubles, je crois qu'ils sont deux gestionnaires responsables pour intensifier le nettoyage des immeubles voilà et enfin une présence plus importante du bailleur sur le quartier. Néanmoins pour la ville il y a l'investissement, il y a ce qu'on apporte en fonctionnement et vous ajoutez à cela la perte de recettes au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ce que j'ai aussi fait remarquer, c'est la double peine c'est à dire que à la fois on nous demande de mobiliser des moyens importants et on nous prive des recettes de l'autre côté voilà donc on est dans une ambiguïté voilà ce que rapidement je voulais vous dire en vous remerciant bien évidemment de votre contribution à cet échange. Il y a un vote là alors il faut qu'on vote sur la prolongation. Je remercie Lydie pour sa présentation et aussi pour sa mobilisation et sa présence assidue dans le quartier et auprès du Conseil Citoyen alors il faut qu'on vote la prolongation du contrat de ville.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas il en est donc ainsi décidé. Je vous remercie. Stéphanie MEAL et Didier DERU.

AFFIRE N°8 - FINANCEMENTS EXTERNES - VEHICULE « ALLER VERS » : Demande de subvention à la Région Bretagne « Bien Vivre en Bretagne »

Rapporteur : Didier DERU

La Ville a postulé à un appel à projet de la Région, dans le cadre de l'appel à projets « Bien Vivre en Bretagne 2022 » en présentant son projet de véhicule « Aller vers » porté par l'Atelier du 5 Bis, centre social municipal.

Le projet consiste en l'achat et l'aménagement d'un véhicule, destiné à devenir un lieu de ressources et d'initiatives.

Les objectifs sont :

- d'aller au plus près des habitants pour toucher un public isolé ou non connu,
- de créer un espace d'animation, de proximité et de participation,
- et de répondre aux besoins sociaux des habitants.

Il offrira ainsi un lieu d'accueil, d'échange et d'écoute pour discuter avec un ami, un voisin, un professionnel. L'espace convivial existera également autour du véhicule, pour recréer un espace de vie sociale dans la rue. Un point numérique permettra d'accompagner les habitants dans leurs démarches en ligne et pour lutter contre la fracture numérique.

Le véhicule sera aussi un lieu d'information, d'accès aux droits avec des permanences sociales, un espace famille avec des jeux et des livres et un espace d'activités (proposées par l'atelier du 5 Bis ou par les habitants).

Un référent de l'Atelier du 5 bis sera toujours présent dans le véhicule afin de garantir un accueil unique aux habitants. Les bénévoles seront aussi des relais importants pour accueillir et proposer des animations.

La commission d'attribution de la Région, réunie le 14 septembre 2021, a décidé d'allouer à la Ville de Dinan la somme de 10 000 € pour soutenir le projet.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2022, à l'opération 104.

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Ville de Dinan pour l'année 2022,

Vu la lettre d'attribution de la subvention, à hauteur de 10 000 € à la Ville de Dinan,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver le plan de financement suivant :

2022			
Dépenses		Recettes	
Achat du Véhicule	17 450 €	CAF (participation à l'aménagement du véhicule)	9 000 €
Aménagement du Véhicule	24 860 €	Région Bretagne	10 000 €
Achat fournitures	7 690 €	Ville de DINAN	31 000 €
TOTAL	50 000 €		50 000 €

2. D'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de la Région et à déposer le dossier finalisé de demande de subvention à la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projets « Bien Vivre en Bretagne ».

Stéphanie MEAL et Didier DERU présentent l'affaire.

Stéphanie MEAL

Nous avons lors d'un précédent conseil acté un budget pour l'achat d'un véhicule. Vous savez que nous avons notre mythique ludobus, notre bus anglais donc qui est tombé en panne en 2018. Après au sein du centre social nous avons travaillé en fait une autre destination pour ce Ludobus, pour ce véhicule aller vers. Et donc le centre social qui a renouvelé son projet social a décidé de donner d'autres fonctions à ce véhicule. Ça a été un parcours du combattant parce que ça a été très compliqué pour les services de trouver le véhicule, donc je remercie aussi les services et le service technique qui a finalisé l'achat de ce véhicule. Prochainement les membres du Centre Social donc des habitants, les services et des élus vont se retrouver pour retravailler sur l'aménagement de ce véhicule. L'intérêt c'est d'aller à nouveau vers les quartiers, on a vu lors du diagnostic l'isolement de certains publics, on a vu aussi des nouveaux quartiers qui sont apparus

notamment en lien avec la commune nouvelle et donc une nécessité d'une présence plus forte dans certains quartiers donc voilà. Pour autant il s'agissait quand même de trouver des fonds puisque nous avons un budget de 50 000 euros et la ville a postulé à un appel à projet de la région dans le cadre de l'appel à projet Bien vivre en Bretagne 2022. Nous avons une somme qui nous a été attribuée de 10 000 euros pour soutenir notre projet. Nous sommes aussi accompagnés de la CAF, pour la somme de 9 000 euros. Voilà maintenant je laisse sur le côté finances mon collègue détaillé le budget.

Didier DERU

On n'a pas encore la somme de 10 000 euros de la région mais bon c'est purement technique parce que Stéphanie Méal a bien résumé la situation de l'histoire du véhicule. Là l'affaire est purement technique c'est pour permettre à la commission de la région d'accorder les 10 000 euros qui sont promis mais moi je suis comme saint Thomas, je crois ce que je vois, que quand c'est sur les comptes et pour ça il faut leur présenter un budget, un plan de financement définitif suite à la dernière mouture. Il vous est demandé d'autoriser le plan de financement et de solliciter la subvention de la Région.

Didier LECHIEN

Merci y a-t-il des questions ? Très beau projet qui mérite d'être accompagné. Il n'y a pas de question ? Je pense qu'il n'y a pas d'opposition sur ce projet, pas d'abstention ? Je vous remercie. On passe à la culture et à l'adhésion à l'association Art contemporain en Bretagne. Joëlle merci

AFFAIRE N°9 - CULTURE – Adhésion à l'association Art Contemporain en Bretagne

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le service Culture de la Ville de Dinan a pour mission de proposer une offre culturelle de qualité à destination de tous, de favoriser l'accès du grand public à la création contemporaine et de soutenir les artistes afin de leur donner les moyens de créer et de pouvoir présenter cette offre artistique.

Auparavant, les salles d'expositions de l'Abbaye de Léhon étaient louées à des artistes. Depuis 2022, le service Culture propose une programmation principalement autour des arts visuels. Le service culture y développe une ligne artistique en choisissant les artistes, en les invitant à venir exposer et en leur versant des droits d'exposition de leurs œuvres.

Cette évolution a permis à la Ville d'affirmer son soutien aux artistes professionnels mais également d'avoir une exigence de qualité et de gagner en cohérence pour être plus lisible par le public.

L'association Art Contemporain en Bretagne, créée il y a 20 ans et composée aujourd'hui d'environ 200 adhérents, a une expertise dans le domaine des arts visuels.

Elle poursuit les missions suivantes :

- Structurer les professionnels du secteur de l'art contemporain en Bretagne ;
- Offrir un espace de communication et de rencontres entre professionnels ;
- Observer le secteur de l'art contemporain, en particulier le contexte socio-économique du travail des artistes ;
- Offrir un espace de ressources avec des sessions d'informations, des journées professionnelles de formation, du travail sur des chantiers thématiques ;

- Représenter et animer des instances de dialogue entre les adhérents et les partenaires publics ;
- Accompagner les porteurs de projets en éducation artistique et culturelle (professionnels de l'Éducation nationale et du secteur culturel) en animant le PREAC (Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Contemporaine).

L'adhésion de la Ville de Dinan à l'association Art Contemporain en Bretagne apporterait une mise en réseau, des ressources et des échanges avec les professionnels du secteur afin d'être conforté sur les bonnes pratiques du service Culture et d'asseoir la légitimité de la Ville à porter un projet artistique professionnel. Cette adhésion permettrait également de participer au rayonnement de la Ville en terme de communication auprès des professionnels et de conforter le projet culturel initié dans le domaine des arts visuels à Dinan.

Compte tenu du budget dédié aux arts visuels à Dinan, le coût de l'adhésion à l'association Art Contemporain en Bretagne s'élèverait à environ 214 €.

Les demandes d'adhésion à l'association seront traitées en janvier 2023 suite à la présentation d'un dossier de demande d'adhésion par la Ville et à la signature de la Charte de valeurs et d'engagement qui engage chaque adhérent à mettre en œuvre des relations harmonieuses et respectueuses avec les autres professionnels du secteur.

*
**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget Ville pour l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Evénements du lundi 12 décembre 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'autoriser M. le Maire à demander l'adhésion à l'association Art Contemporain en Bretagne.
2. D'autoriser M. le Maire à signer les différents documents d'adhésion à la structure lorsqu'elle sera effective.
3. La dépense en résultant est inscrite au budget 2023, en section de Fonctionnement – chapitre 11 – article 6281.

Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.

Joëlle LE GUIFFANT

Il s'agit donc d'une adhésion à une association qui s'appelle ACB Art contemporain en Bretagne. Depuis quelques années le service Culture de la Ville de Dinan propose une offre culturelle de qualité à destination de tous et souhaite favoriser l'accès du grand public à la création contemporaine et aussi soutenir les artistes afin de leur donner des moyens de créer, de pouvoir présenter cette offre artistique. Depuis 2022, le service propose une programmation principalement autour des arts visuels à l'abbaye de Léhon. Nous choisissons les artistes, nous les invitons à venir exposer et nous leur versons également des droits d'exposition de leurs œuvres

c'est une mesure qui est demandée par la DRAC. Cette évolution donc a permis à la ville d'affirmer son soutien aux artistes professionnels mais d'avoir également une exigence de qualité. Cette association créée il y a 20 ans en Bretagne est composée à l'heure actuelle de 200 membres, cela nous permet aussi d'avoir une vision sur les professionnels du secteur de l'art contemporain. Cette association nous offre aussi un espace de communication et de rencontre entre professionnels, ça permet aussi d'observer le secteur de l'art contemporain et en particulier le contexte socio-économique du travail des artistes et vous savez qu'à l'heure actuelle il est plutôt compliqué. C'est un espace de ressources aussi pour nous, avec des sessions d'information, des journées professionnelles de formation du travail sur les chantiers thématiques. C'est une instance aussi de dialogue entre les adhérents et les partenaires publics et cette association accompagne également les porteurs de projets en éducation artistique et culturelle, professionnels de l'éducation nationale et du secteur culturel en animant le PREAC, le pôle de ressources pour l'éducation artistique et contemporaine. Nous avons effectivement à Dinan, à l'heure actuelle, un manque dans ce qu'on appelle l'éducation artistique et culturelle. Cela nous permettrait peut-être de le développer. L'adhésion à la ville de Dinan à l'association apporterait donc cette mise en réseau, ces ressources et échanges et donc le service culturel serait conforté sur ses bonnes pratiques et cela permettrait aussi un rayonnement de la ville en terme de communication auprès des professionnels et de conforter le projet culturel initié dans le domaine des arts visuels à Dinan. Compte tenu du budget dédié à la culture, le coût de l'adhésion à l'association Art contemporain en Bretagne s'élèverait à 214 euros. Ces demandes d'adhésion à l'association seront traitées en janvier 2023 parce qu'il nous faut présenter d'abord un dossier de demande d'adhésion qui est prêt et qui nous permettra de signer cette charte et qui à la suite de cela, si vous êtes d'accord, donc nous permettrait d'adhérer à cette association d'art contemporain en Bretagne. La commission Culture Événementiel du lundi 12 décembre a émis un avis favorable.

Didier LECHIEN

Merci, y a-t-il des questions ? des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Merci beaucoup, l'affaire suivante concerne l'aérodrome et le projet de centrale photovoltaïque. Olivier Bobigeat.

AFFAIRE 10 - ATTRACTIVITE - Aérodrome – Projet de centrale photovoltaïque au sol – Mesures de compensation environnementale

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Par délibération du 13 octobre 2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une promesse de bail entre la Ville et la SEM Energie 22 pour lancer la phase préparatoire et d'études à l'installation d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque au sol sur la parcelle de l'Aérodrome cadastrée B 2038.

A ce jour, la mise en œuvre du projet en est à la phase du dépôt de permis de construire. L'instruction, menée par les services préfectoraux, devrait durer un peu moins d'un an. Un bureau d'information sera ouvert en mairie de Trélivan avec la présence de techniciens d'**Initiatives et Énergies Locales (IEL)** et du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) en début d'année pour donner toutes les explications à ceux qui le souhaitent (lundi 23 et mercredi 25 janvier, mercredi 8 février, de 16h à 20h).

La société IEL EXPLOITATION 89, filiale de la société Initiatives et Énergies Locales, a pour activité la recherche de sites propices à l'installation de centrales solaires photovoltaïques au sol, la réalisation des études de préfaisabilité et de faisabilité ainsi que la production d'électricité par l'utilisation des énergies renouvelables.

A ce titre, elle souhaite, dans le cadre de l'implantation de la centrale solaire, mettre en place des mesures de compensation environnementales sur les parcelles désignées dans l'annexe 1 de la promesse.

Une promesse de constitution de mesures environnementales doit être signée à cet effet entre la Ville de Dinan et IEL Exploitation. La Ville de Dinan, propriétaire, promettra de consentir aux mesures définies ci-dessous et à respecter ses engagements. Les mesures s'appliqueront sur les parcelles précisées en annexe 1 de la promesse et seront à maintenir sur toute la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol (40 ans).

Ces mesures consisteront à :

- La mise en place de micro-habitats (pierriers, tas de branchage)
- La gestion spécifique :
 - Débroussaillage bisannuel
 - Evolution libre des fourrés et boisements
 - Fauche annuelle tardive

La localisation de ces mesures est précisée dans la cartographie de l'annexe 2 de la promesse. Chaque mesure se conformera aux prescriptions liées au Plan de Servitude Aéronautique (PSA) de l'aérodrome de Dinan/Trélivan.

Les engagements de chaque partie

La Ville atteste de l'absence :

- de bail rural ou de tout type de contrat autorisant l'usage du terrain,
- de tout versement par un tiers pour l'usage du terrain.

La Ville s'engage, pour elle et ses ayants-droit, à :

- Mettre le terrain à la disposition du bénéficiaire (IEL) pour les études de faisabilité,
- Autoriser le bénéficiaire à y réaliser les travaux nécessaires aux études de faisabilité,
- Signer une Convention de Mesures Environnementales pour la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol (40 ans) si l'étude de faisabilité valide la possibilité de mesures environnementales mentionnées ci-dessus, et lorsque le terrain et les mesures associées auront été validées par les services de l'Etat.

En contrepartie, IEL s'engage, dans le cadre d'une Convention de Mesures Environnementales, à :

- Financer l'ensemble des mesures annoncées ci-dessus ;
- Assurer l'entretien, le suivi et la gestion écologique, sur toute la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol, soit 40 ans.

La Ville de Dinan ne pourra prétendre à aucune autre indemnisation au titre de la convention.

La durée

La promesse de mise à disposition est conclue pour une durée de trois années à compter du jour de la signature.

Elle s'éteindra :

- soit de plein droit à l'issue du délai mentionné,
- soit à la date de réception de la notification par le bénéficiaire IEL de sa décision d'abandonner le projet qui sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ville,
- à la signature de la Convention de Mesures Environnementales.

En cas de force majeure, et plus généralement de tout événement hors de contrôle du bénéficiaire de nature à retarder l'issue des études de préféabilité et de faisabilité, notamment lors d'un dépôt d'un recours administratif exercé par des tiers, la durée de la présente promesse sera prolongée d'un temps égal à celui pendant lequel l'événement considéré aura mis obstacle à la poursuite du projet et aux mêmes conditions et charges.

Si les études et travaux préparatoires n'ont pu être effectivement menés à bien à la fin de ce délai, IEL pourra demander une éventuelle prorogation qui aura lieu aux mêmes conditions et charges. Dans ce cas, un avenant à la présente *PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES* sera signé entre les parties.

Indemnité d'exclusivité

Le terrain est mis à disposition d'IEL pour la durée mentionnée, en contrepartie d'une indemnité d'exclusivité forfaitaire de CINQ-CENTS euros (500 €), versée à la Ville suite à la signature de la présente promesse.

Chacune des parties peut substituer une autre personne, à charge pour cette partie d'en avvertir les autres, sous réserve de l'engagement du substitué de respecter l'intégralité des termes et conditions du présent contrat.

*

**

Vu l'avis de la commission Transition Ecologique et Aménagements en date du 8 novembre 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de constitution de mesures environnementales jointe en annexe, avec la société IEL.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Olivier BOBIGEAT

Oui merci comme vous le savez nous avons depuis quelques temps un projet de centrale photovoltaïque sur un délaissé de l'aérodrome qui était inexploité et non entretenu. Ce projet, pour vous informer, est arrivé au stade de dépôt du permis de construire. L'instruction va être

menée par les services préfectoraux puisque c'est une instruction préfectorale, c'est un petit peu plus long qu'une instruction classique, cela devrait durer un petit peu moins d'un an. Un bureau d'information sera ouvert d'ailleurs à ce sujet en mairie de Trélivan, avec la présence de techniciens d'Initiatives et Energie Locale la société IEL, qui a gagné le marché du photovoltaïque sur ce site, et du syndicat départemental de l'énergie des Côtes-d'Armor SDE22 qui est partenaire, en début d'année pour donner toutes les explications à ceux qui le souhaitent. Ces réunions d'information auront lieu les lundi 23, mercredi 25 janvier, mercredi 8 février de 16h à 20h donc dans une salle annexe de la mairie de Trélivan, une petite salle qui est juste derrière l'église de Trélivan pour ceux qui voudraient s'y rendre. Il y aura à la fois des techniciens et des panneaux d'information qui seront assez explicites. Maintenant la société IEL exploitation a été créée pour pouvoir exploiter, créer le projet et exploiter après la production d'électricité donc c'est elle qui va piloter. Il va y avoir forcément, même s'il y a de grosses contraintes environnementales que nous avons désiré positionner sur ce site, des dérèglements liés à la construction dans la faune et dans la flore pour aller au-delà de ce qui a été prévu sur le site dans la compensation de ces dérèglements.

La société IEL demande la jouissance de terrains qui sont en bout de piste et qui appartiennent à la commune de Dinan, ce que j'ai découvert il n'y a pas si longtemps que ça d'ailleurs, et ces terrains serviront à la mise en place de microhabitat, des tas de branchages, à de la gestion spécifique avec du débroussaillage bisannuel avec une évolution libre des forêts et des bois tout en respectant bien entendu le PSA, le plan de servitude aéronautique, qui nous impose certaines hauteurs d'arbres notamment. Vous avez toutes les cartographies en annexe donc ce qu'il vous est proposé c'est de mettre le terrain à disposition du bénéficiaire IEL pour les travaux de faisabilité et d'autoriser le bénéficiaire à réaliser les travaux, de signer une convention de mesures environnementales pour la durée de l'exploitation, c'est-à-dire 40 ans, si l'étude de faisabilité est validée. IEL s'engage dans le cadre d'une convention des mesures environnementales à financer l'ensemble des mesures, assurer l'entretien le suivi et la gestion écologique sur toute la durée de l'exploitation. Le terrain est mis à la disposition d'IEL pour la durée mentionnée en contrepartie d'une indemnité, c'est obligatoire, c'est légal, d'exclusivité forfaitaire de 500 euros versés à la ville suite à la signature de la présente promesse.

Vu l'avis unanime favorable de la commission transition écologique.

Didier LECHIEN

Ya-t-il des questions, des observations sur ce dossier ?

Michel FORGET

Oui juste pour dire notre soutien et notre intérêt pour ce type de projet. Ça permet d'utiliser des terrains qui n'ont pas de vocation et donc c'est très bien. Deuxièmement ça va dans le sens effectivement que sur le territoire on soit le plus possible autonome du point de vue de l'énergie tant en production qu'en consommation. En plus sur les anciens terrains militaires d'Aucaleuc il y a aussi un autre projet de photovoltaïque donc je trouve que ce sont des choses qui sont tout à fait intéressantes et on voit aussi l'intérêt qu'il y a à prendre ces mesures de compensation et de bien vérifier que la biodiversité n'est pas menacée par ce type de projet, ce qui est le cas donc voilà, on ne peut que se réjouir de cette évolution .

Didier LECHIEN

Je ne vois pas d'abstentions, d'oppositions, je vous remercie. Il en est ainsi décidé. Alos nous avons traité les affaires 8, 9 et 10 donc nous allons passer à l'affaire 11, c'est à dire au rapport annuel sur le prix à la qualité du service public de gestion des déchets de Dinan agglomération

pour l'année 2021, étant précisé que nous en avons déjà un petit peu parlé lors de la présentation du rapport d'activités de Dinan agglomération. Donc on va demander à Monsieur Hellio d'être très synthétique.

AFFAIRE N°11 - DINAN AGGLOMERATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets – Année 2021

Rapporteur : Yannick HELLIO

En vertu de l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposés et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et des recettes, et à leurs modes de financement.

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'utilisateur. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public, dès sa transmission.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

*

**

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2021 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 24 octobre 2022, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de ladite présentation.

Le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

Yannick HELLIO présente l'affaire.

Yannick HELLIO

C'est une compétence de l'agglomération, le périmètre c'est l'agglomération avec ses 64 communes, la collecte se fait par Dinan agglomération sur l'ensemble de l'agglomération à l'exception de l'ancienne communauté de communes de Caulnes où le traitement est réalisé par le SICTOM centre ouest Saint-Méen Montauban, que sur le pays de Matignon le traitement est assuré par Kerval et que sur le reste du territoire c'est donc que Dinan agglomération avec notre usine de Taden.

Concernant la prévention, donc on peut voir avec cette pyramide de Maslow inversée pour le coup que les besoins essentiels de la prévention sont d'arriver au zéro déchet. Les moyens du service 3 ETP dont un financé par l'ADEME et les programmes qui ont été mis en place le 0 déchet/ 0 gaspillage 2016-2019 et un territoire économe en ressources 2019-2020. La prévention ça se traduit par refuser tous les produits d'usage, réduire la consommation de biens, réutiliser tout ce qui peut avoir une deuxième vie, recycler tout ce qui peut l'être, composter les différents déchets organiques.

Le traitement : ce qu'il faut retenir c'est un pourcentage d'augmentation entre le marché 2017-2021 et le marché 2021-2025 donc où le coût du traitement a pris plus 30 %. Concernant l'incinération, le traitement va coûter de plus en plus cher, vu l'augmentation de la TGAP Taxe générale des activités polluantes. Elle passe pour l'incinération de 3 euros tonne à 15 euros tonne donc vous imaginez l'impact financier sur le total du tonnage puisqu'on va passer en 2020 de 50 000 euros à 288 000 euros en 2025, sans augmentation de tonnage c'est à dire à tonnage constant. Concernant l'enfouissement on va passer donc de 17 euros tonne à 65 euros, il faut s'attendre à une forte augmentation sur les coûts de traitement pour les années futures.

Quelques chiffres sur les tonnages. On est passé en 2010 à 711 kg par habitant à 866 kg en 2021, avec une forte augmentation des dépôts en déchetterie puisque on est à 1 542 kg par habitant quand on était à 363 kg en 2010. Les ordures ménagères résiduelles elles sont en légère augmentation après avoir longtemps baissé, donc là ça repart à la hausse. Nous produisons donc 25% de plus que nos voisins bretons ça veut donc dire qu'il y a des marges de manœuvre et c'est sûrement vers là qu'il faudra aller donc on recycle moins bien que nos voisins bretons et on a en déchetterie des volumes qui sont beaucoup trop importants par rapport au reste de la région. Les ratios recyclage emballages papier ont augmenté depuis 3 ans donc ça va dans le bon sens.

Quelques données financières, le coût total du service c'est 12 300 000 euros et ils ne vont pas diminuer d'abord parce que pour collecter tous ces volumes c'est 600 000 km par an quand on sait que les carburants augmentent fortement, qu'il y a une augmentation de plus de 50 % pour les colonnes, de plus de 30 % pour les bacs et comme j'ai dit tout à l'heure une augmentation significative de la TGAP donc on voit bien que le coût du service enfin va forcément fortement augmenter dans les années futures. Le coût de traitement représente 53 % et le coût de collecte 36 %, et dans le même temps on a une vente de matériaux qui est en fin de recettes pour un peu plus de 2.4 millions, sur ces 2 410 666 euros. La revente de matériaux ne représente que 925 217 euros, c'est vraiment le tri c'est ce qu'on arrive à revendre et du coup à recycler mais c'est un marché de matière première qui est très aléatoire et on a quand même connu il y a deux ans, je crois, une année où tous ces matériaux ne valaient rien puisqu'il n'y avait même pas de repreneur.

Quelques données financières concernant le coût aidé, c'est le coût résiduel qui reste à charge de la collectivité donc notre coût aidé par habitant est à 88,40 en 2021 il était à 82 en 2020. La moyenne enfin le coût des médianes nationales pour les territoires mixtes dominant de rural c'est à dire ce qui ressemble à notre agglomération est à 85,90€ donc on voit qu'on est quand même plutôt dans la fourchette haute.

Il faudra s'attendre à de fortes augmentations puisque la commission d'appel d'offres, dont je fais partie, a validé des achats avec des hausses significatives de 50 % et de 30 % sur les colonnes et sur les bacs en 2021.

Des réalisations de prévention ont été mises en place : élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers, création d'un apport des réductions des apports des végétaux en déchetterie la création du défi Valvert qui est un fond de concours permettant de financer les équipements de réduction des déchets végétaux, cycle de formation à destination des communes, développement du compostage partagé, poursuite du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire et expérimentation d'une filière de réutilisation des poches d'huîtres ; voilà des façons, des opérations qui sont mises en place pour essayer de diminuer les volumes dans les déchetteries. Une réalisation en 2021 au niveau des déchetteries, création des espaces ayant pour fonction la réception et le stockage temporaire d'objets ou de matières réutilisables avant la prise en charge par des partenaires du réemploi. Nous avons aussi mis en place des outils de gestion pour l'organisation de la collecte.

En 2021 c'est poursuivre l'harmonisation de la gestion des OM sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, fournir dans un service adapté selon le type d'habitat, proposer des services qui portent les messages de prévention et valorisation et accompagnent le changement, fixer des axes de travail pour optimiser les organisations internes dans l'optique de réduire, organiser et fédérer c'était vraiment l'objectif 2021 qui est poursuivi en 2022. Mais ça on en reparlera la prochaine fois.

Une volonté depuis le début de l'année 2022 de préparer, travailler pour essayer d'organiser autrement ce service pour aller vers des économies et je voudrais partager une petite réflexion et attirer votre attention sur tout ce que l'on commence à entendre enfin que l'on entend déjà depuis quelques temps ; je vais en citer quelques-uns : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, le principe du pollueur payeur, permettre à chaque habitant d'être acteur de sa production de déchets et de payer en conséquence de ses choix. Les déchets c'est un coût avant d'être une ressource ... toutes ces petites phrases toutes faites. Ça ne sert qu'à stigmatiser les populations qui ne sont que le dernier maillon d'une chaîne sur lesquelles ils ont peu d'emprise et les utilisateurs de ce service performant parce que le service de l'agglomération est performant deviennent peu à peu de mauvais citoyens. Soyons prudents je le dis vraiment avec force soyons prudents pour les décisions du futur et enfin pour aussi montrer à quel point ce service est performant, le montant moyen de la TOM taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de 138 euros soit 3 euros semaine par foyer fiscal pour trois services : ordures ménagères résiduelles, le tri et les déchetteries. Essayons de garder ce service performant, à ce tarif.

Didier DERU

Je vais essayer de ne pas faire partie des poncifs, simplement on est sur un exercice traditionnel obligatoire qui est le compte-rendu 2021. Je ne suis pas sûr que le vœu de Yannick Hellio soit exaucé puisque quand on voit les chiffres de l'atterrissage 2022 de budget déchets et les prévisions 2023, c'est effectivement inquiétant puisqu'on a des courbes qui s'inversent. On a des recettes qui diminuent, on a des charges qui augmentent notamment au regard de l'énergie et on a un tonnage qui augmente donc ça va être vraiment un véritable défi pour l'agglomération. Le budget des déchets est une équation à quatre inconnues donc j'ai peur que la prochaine présentation du rapport soit un peu plus délicate quand je dis ça c'est un constat. J'aime bien quand on fait des constats proposer des solutions, on est pris dans un étau entre le service de la population et le coût de ce service à la population sur un budget qui est un budget annexe de la communauté d'agglomération.

Michel FORGET

Je remercie Yannick pour sa présentation et sa conclusion. Je pense qu'effectivement les chiffres témoignent de l'effort que font nos concitoyens pour trier, pour composter, pour amener à la déchetterie etc. Je crois que là-dessus il n'y a pas d'ambiguïté. Le problème c'est qu'effectivement on voit que les tonnages augmentent donc ça c'est quand même inquiétant, ce qui était des ressources qu'on pouvait valoriser ça devient de moins en moins valorisable, tu le disais, et puis il y a une augmentation bien évidemment des investissements du traitement des déchets. Petite lueur, je dirais, non pas d'espoir mais à la commission transition écologique l'autre jour on a évoqué donc le réseau de chaleur pour valoriser la chaleur fatale de l'incinérateur... Il est grand temps d'essayer de diminuer cette taxe de performance énergétique en valorisant et en optimisant cette chaleur fatale, et effectivement là aussi en utilisant au moins comme ressources puisque actuellement cette chaleur-là n'est absolument pas valorisée. Je pense que même si c'est un poncif, je crois que c'est vrai que le déchet si on peut ne pas le produire c'est mieux et tu as raison parce que le problème c'est que quand on va faire des achats les uns les autres etc on nous impose des déchets donc voilà donc à la fois c'est pas un poncif dans la mesure où je pense qu'il faudrait vraiment que les producteurs à la source, les emballages enfin on a déjà évoqué ça le phénomène Amazon sur les colis... Moi j'ai reçu dernièrement d'un de mes enfants qu'il m'a qui a fait expédié un colis chez moi pour Noël et donc je me suis retrouvé avec un colis très grand, je l'ai ouvert et en fait à l'intérieur il y a plein de trucs alors ça doit être hyper fragile je sais pas ce que c'est ça doit être hyper fragile mais il y avait rien, il y avait que des bulles. J'entendais sur France Inter ce midi, je sais pas si certains ils étaient en direct dans un dépôt d'Amazon je sais plus où mais je veux dire quand vous voyez les colis, les cartons c'est hallucinant.

Laurence LE DU BLAYO

Les colis, les cartons et la colle... la proportion de céréales utilisées pour faire la colle de tous ces trucs là. C'était juste pour sur ce dossier comme l'a dit Yannick, qui est très important. Compléter aussi outre évidemment le gros sujet de la réutilisation de la chaleur fatale, plein de petites choses qu'on essaie de mettre en place et dont on a déjà discuté en commission. Notamment le travail que fait Maxime Sachet qui n'a pas pu être là ce soir mais qui essaye de travailler avec les commerçants pour la récupération des biodéchets et leur traitement etc. Et puis on a abordé ça aussi en réunion d'urbanisme, des réflexions qu'on mène aussi sur la manière de voir comment amener des zones de compostage au plus près des résidents dans les futurs lotissements.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. On va être amené dans les mois qui viennent à reparler de la politique des déchets puisque comme vous le savez Dinan agglomération a l'intention de faire évoluer et d'ailleurs Gérard VILT est venu devant nous exposer les enjeux de la refonte de la politique des déchets de l'agglomération qui doit en effet faire face à une augmentation des déchets et un coût grandissant.

Je rejoins aussi ce qu'a dit Yannick, il faut éviter aussi de stigmatiser aussi les gens c'est important parce que moi je le constate qu'ils font des efforts très importants pour limiter leurs déchets. Il suffit de voir par exemple le nombre de personnes qui nous demandent des composteurs chez eux ou d'en installer dans leur quartier, y compris dans des quartiers du centre-ville résidentiels, qui nous demandent d'installer des composteurs à déchets dans leurs cours devant leur immeuble etc. Ce qui montre bien qu'il y a une prise de conscience qui s'est opérée chez nos concitoyens et bien évidemment il faut l'encourager.

Sur le réseau de chaleur c'est aussi un très beau projet puisqu'il s'agit de récupérer la chaleur fatale qui est aujourd'hui perdue donc c'est à dire la chaleur résiduelle produite par l'usine de traitement des déchets qui est sur Taden et qui est aujourd'hui perdue. Donc récupérer cette chaleur fatale pour chauffer ça prend tout son sens à l'heure de l'augmentation inconsidérée des prix de l'énergie, récupérer cette énergie pour chauffer des bâtiments, la piscine communautaire qui verra le jour sera chauffée par l'usine de traitement des déchets, notre centre technique

municipal puisque nous sommes en train de discuter aussi avec Dinan agglomération et avec le projet pour faire chauffer notre centre technique municipal par la chaleur fatale mais aussi le quartier de la Fontaine des eaux qui pourrait être chauffé de cette façon parce qu' on est sur le circuit, donc on peut amener les canalisations jusque là, l'hôpital qui sera le très gros consommateur de cette chaleur fatale donc bien évidemment cela participe à baisser je dirais le coût de l'énergie pour l'ensemble de ces bénéficiaires. Ca supposera bien évidemment un certain nombre de travaux de voirie puisqu'il faudra faire passer des canalisations qui sont quand même assez impressionnantes. Je me tourne vers Damien Philippe qui suit ce dossier pour le compte de la ville, des canalisations quand même qui sont très importantes donc il faudra ouvrir les voiries pour pouvoir passer ses canalisations . Début de l'année on va je pense parler de la réforme de déchets et les conseils municipaux seront aussi bien évidemment interrogés. On prend acte de ce rapport annuel.
Affaire suivante.

AFFAIRE N°11- RESSOURCES HUMAINES – Ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Dans le cadre de la réorganisation des services de la collectivité et suite à un mouvement de mobilité interne, un poste de catégorie A (initialement rattaché au service des Finances au tableau des effectifs) a été transféré au service « Cuisines et entretien des bâtiments ». Ce mouvement n'a pas entraîné de surcoût dans la mesure où il a été compensé par le départ de deux agents de ce service qui n'ont pas été remplacés.

Aujourd'hui, afin de pourvoir au prochain recrutement d'un(e) nouveau/elle Directeur/trice des Affaires Financières, et de disposer d'une cohérence entre le tableau des effectifs et les postes occupés, il est nécessaire de créer un emploi ouvert aux fonctionnaires relevant du grade des attachés territoriaux (Catégorie A – Filière administrative).

*
* *

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer ce poste en raison des motifs évoqués ci-dessus,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver la création de ce poste permanent ouvert aux fonctionnaires relevant du grade des attachés territoriaux (Catégorie A – Filière administrative).
2. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Anne-Sophie GUILLEMOT présente l'affaire.

Anne-Sophie GUILLEMOT

C'est une affaire technique. Suite à des réorganisations de services dans la collectivité, des mouvements de mobilité interne, on avait donc un poste de catégorie A inscrit au niveau des services finances donc il a été transféré au niveau du service cuisine et entretien. Ce mouvement de poste n'a pas entraîné de surcoût dans la mesure où il a été compensé par le départ de deux agents et ça permettra aussi de remettre le tableau à jour en rouvrant un poste d'attaché de catégorie A qui permettra de pourvoir au recrutement de la nouvelle ou d'un nouveau directeur des services des finances. On remet en cohérence le tableau.

Didier LECHIEN

Il y a des questions ? Pas d'abstention ? des oppositions ? Je vous remercie.

AFFAIRE N° 13 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN

Par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

*
* *

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis fin octobre 2022.

DECISIONS DU MAIRE 2022		
Numéro	Date	Objet
2022/18	27/10/2022	Rénovation éclairage public de la Place Duclos (59 214 €)
2022/19	03/11/2022	Régie « Congrès des Plus Beaux Détours de France » - Suppression de la Régie
2022/20	08/11/2022	Tarifs municipaux- Mise à jour Novembre
2022/21	23/11/2022	Régie « Cimetière » : ouverture compte Dépôt de Fond de Trésorerie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire.

Didier LECHIEN présente l'affaire.

Didier LECHIEN

La dernière affaire concerne le compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cas des délégation du conseil municipal. Vous en avez pris connaissance. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Nous avons ainsi épuisé notre ordre du jour, maintenant je vais passer la parole à Michel Forget.

Michel FORGET

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les conseillers, cher.e.s collègues, c'est avec une certaine émotion et un sérieux mal de gorge que j'interviens pour la dernière fois dans cette assemblée.

Tout d'abord, je voudrais excuser l'absence de mon ami Joris Sanson qui pour des raisons professionnelles ne peut plus siéger au Conseil et donc démissionne lui aussi de son mandat de conseiller. Cela nous rappelle que pour les jeunes actifs il n'est pas évident de s'engager en politique. Je voulais ici le remercier pour son engagement et son implication. Je sais que beaucoup d'entre vous l'ont découvert et ont au fil du mandat reconnu ses qualités humaines et ses compétences.

Pour ma part, je me suis engagé dans l'aventure municipale pour la 1ère fois en 1995 auprès d'Eric Fest pour constituer une liste citoyenne « Vivre Dinan » ; puis en 2001 aux côtés de Didier Morel ; ensuite en mars 2008 avec Bertrand Elise ; nous avons alors perdu de 150 petites voix et j'ai été élu pour la 1ère fois. En cours de mandat et suite au départ de Bertrand Elise, je suis devenu porte-parole de la minorité et j'ai siégé au conseil communautaire. J'ai été réélu en 2014 aux côtés de Jean Gaubert et en mars 2020, j'ai conduit et animé une liste citoyenne Dinan diver'Cité. Nous avons donc obtenu 4 sièges dans cette première assemblée de la commune nouvelle : Stéphanie Missir qui a été par la suite remplacée par Soilihi et Joris, Stella et moi-même.

Après 15 années passées sur les bancs de la minorité, je dois vous l'avouer je n'ai pas la détermination, ni l'opiniâtreté de Pierre Hurmic, le maire écologiste de Bordeaux qui a siégé durant 25 ans dans l'opposition avant d'être élu maire en 2020. A chaque soirée électorale il déclarait imperturbable et avec constance : « *les défaites d'aujourd'hui préparent les victoires de demain !* »

Je n'ai ni l'envie, ni l'ambition d'incarner à Dinan la figure de « l'éternel opposant » bien au contraire, ce qui m'a motivé en 2020 pour conduire la liste « Dinan diver'Cité » c'est bien le souci de transmettre cette expérience politique municipale et de motiver, d'impliquer et de former de nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens.

Lors d'un meeting de campagne à la Source en 2008, Charles Josselin nous avaient soutenus et encouragés : « *Faites de la politique ! Si vous n'en faites pas, d'autres en feront pour vous !* »

Voilà pourquoi très tôt j'avais confié à mes colistières et colistiers que je n'avais pas l'intention de terminer ce mandat afin de leur permettre de vivre l'expérience d'élu municipal et de préparer les échéances à venir.

Depuis plus de 2 années, nous avons réussi -et cela me réjouit- nous avons réussi à poursuivre l'aventure citoyenne de Dinan diver'Cité en structurant un collectif, aujourd'hui devenu une association, qui se réunit régulièrement et qui travaille les dossiers locaux. Nous avons pu ainsi préparer sereinement et collectivement le renouvellement de notre groupe.

Clémence Essevez-Roulet et Erwan Beaudouin qui feront leur entrée au prochain conseil municipal étaient parmi les principaux animateurs de ce collectif. Voilà, la continuité est assurée.

Pour ma part j'ai toujours voulu incarner une opposition de conviction, résolue, sérieuse et crédible, ayant une bonne connaissance des dossiers mais toujours constructive. Etre dans l'opposition apprend l'humilité et génère bien évidemment de la frustration. Vous nous avez, d'ailleurs, souvent rappelé Monsieur le Maire que nous avons perdu les élections.

Je pense que deux grandes réformes institutionnelles pourraient faire évoluer les choses : d'une part un réel statut de l' élu qui permettrait, pour les élu.e.s qui travaillent, des autorisations d'absence pour reconnaître et exercer leur mandat et d'autre part l'instauration du scrutin à la proportionnelle intégrale qui obligerait les uns et les autres à travailler ensemble et à rechercher le consensus.

Enfin je voudrai terminer par une note positive et encourageante.

Depuis 2020 Dinan a pris enfin conscience de la nécessité et de l'urgence de la transition écologique. Symboliquement (et j'aimerais que ce ne soit pas que symbolique) la 1ère adjointe est ainsi en charge de la transition écologique. J'observe avec satisfaction qu'une nouvelle orientation est prise dans le domaine de l'alimentation pour la restauration collective, en matière de gestion différenciée des espaces verts, de mise en place de la charte de l'arbre, en favorisant les mobilités douces, en réduisant la limitation de l'éclairage public, en soutenant des projets de parc photovoltaïque, de réseau de chaleur... mais aussi en montrant plus de volonté dans la reconquête de l'habitat vacant en centre-ville. Ceci dit si le virage est amorcé il reste bien timide et je pense, qu'en sortie de virage, il est grand temps d'accélérer dans la ligne droite. Les élu.e.s de Dinan diver'Cité seront là pour vous le rappeler.

L'enjeu pour les élu.e.s et l'évaluation finale du contrat de ville le rappelle, c'est la capacité que nous aurons, que vous aurez à favoriser la participation citoyenne, à associer nos concitoyen.ne.s à l'élaboration des politiques et actions publiques pour plus de solidarité et d'écologie. Je pense que la municipalité a tort de se priver des compétences de nos concitoyen.ne.s qui par leur « expertise d'usage » sont à même de co-construire des projets municipaux.

Voilà je tenais à vous redire le plaisir que j'ai eu de travailler avec vous, en dépit de certains désaccords ; le plaisir que j'ai eu à rencontrer beaucoup de nos concitoyens et échanger avec eux, voire les accompagner et les aider.

Je voulais remercier aussi les personnes qui travaillent dans les services de la ville. J'ai toujours été bien accueilli ; je salue leur professionnalisme, leur disponibilité et leur bienveillance.

Je souhaite bonne chance à Clémence et Erwan qui je n'en doute pas sauront trouver leur place dans cette assemblée. Ils peuvent compter sur mon aide et mon soutien. Je continuerai à m'investir dans la vie municipale au sein de l'association Dinan diver'Cité.

Voilà c'était mon dernier conseil municipal ici à cette place, je reviendrai certainement dans cet hémicycle mais ce sera cette fois dans les rangs du public. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Didier LECHIEN

Merci Michel et je voudrais aussi bien évidemment te remercier pour ton investissement dans cet instance depuis 2008. Tu as connu deux maires René Benoit et puis moi ensuite depuis 2014. Je mesure que ce n'est pas facile de siéger dans l'opposition, on a eu l'occasion d'en échanger tous les deux lundi dernier. Je reconnais en effet que tu as toujours eu des positions constructives qui nous ont fait parfois bouger de nos positions qui nous ont interpellés, qui nous ont amenés à je dirais à faire évoluer certains de nos dispositifs et c'est aussi le rôle du débat municipal et c'est le rôle aussi des minorités, de l'opposition d'interpeller la majorité et puis de la faire bouger sur

certaines des politiques et des positions qu'elle peut défendre et d'ailleurs un conseil municipal et c'est malheureusement de plus en plus souvent le cas lorsqu'il est monocoloré composé d'un seul groupe, quelque part c'est le débat démocratique qui en souffre. Toutes les sensibilités d'une collectivité d'une ville ont besoin d'être représentées et tu as représenté celles et ceux qui t'ont accordé leur confiance, avec brio. Donc je veux te remercier pour ton investissement.

J'y associe bien évidemment Joris Sanson qu'on connaît un petit peu moins puisque même si en effet nous avons eu l'occasion dans d'autres circonstances de travailler avec lui et de le découvrir pendant ces trois années. J'allais dire comme je te l'ai dit quelque part tu vas nous manquer mais tu ne seras pas très loin puisque tu m'as dit que tu viendrais assez régulièrement au conseil municipal. Voilà un grand merci à toi pour ces 15 années de vie publique, de participation à cette belle instance qui est un conseil municipal je crois que la démocratie elle s'exprime d'abord au plus près de nos concitoyens et en particulier dans nos communes et dans nos villes comme disait Alexis de Tocqueville « c'est dans les communes que bat le cœur du peuple » et je crois qu'on le sent véritablement justement à l'occasion des débats que nous pouvons avoir, qui ont parfois été vifs, musclés entre les uns et les autres mais après tout c'est la démocratie, c'est la politique qui aussi le veut et cette confrontation de ce débat c'est comme ça qu'aussi que l'on avance ensemble pour un objectif qui nous est par contre commun qui est le bien commun, qui est l'intérêt général, qui est le service de nos habitants et le service de la ville de Dinan et son avenir que nous construisons ensemble au-delà de nos différences et au-delà de nos sensibilités. Un grand merci à toi Michel et je pense qu'on peut l'applaudir.

Applaudissements.

Je vous invite à partager le verre de l'amitié puisque c'est le dernier conseil municipal de l'année. C'est aussi le dernier conseil municipal pour Gaëtan SEZNEC, directeur de cabinet puisque lui aussi part vers d'autres cieux. Vous avez devant vous un petit livre sur le jumelage Dinan Dinant qui est signé par notre maire honoraire René Benoit que je vous invite bien évidemment à découvrir. Le prochain conseil municipal aura lieu en février voilà bonnes fêtes de fin d'année à tous !

*M. le Maire clôt la séance.
La séance est levée à 22h30.*